



# Sommaire

|   |    |
|---|----|
| Le Mot du Maire   | 2  |
| L'édito   | 3  |
| Le Secrétariat de Mairie                                  | 4  |
| Les Comptes rendus des Délibérations du Conseil Municipal | 5  |
| Grades  | 25 |
| Grades  | 34 |
| Les Commémorations  | 42 |
| Le Voyage des Aînés                                       | 44 |
| Etat Civil  | 51 |
| Nos Artisans et commerçants                               | 52 |
| Horaires de déchèterie - dates de ramassage               | 53 |
| L'Ecole   | 56 |
| La Cantine et la Garderie                                 | 57 |
| La Bibliothèque   | 60 |
| Entente Cléry Loisirs                                     | 61 |
| Société de longue paume de Cléry sur Somme                | 65 |
| L'ami formidable  | 70 |
| Les Fêtes de Noël   | 71 |
| La Paroisse Saint Jean-Baptiste de Péronne en Vermandois  | 72 |

# Le Mot du Maire



*Clériquoises, Clériquois, chers amis,*

*L'année 2023 se termine encore une fois dans un contexte international extrêmement tendu sur fond de guerre. Cette situation doit contribuer à ce que chacun de nous prenne conscience que vivre en paix reste un bien inestimable.*

*On ne peut s'empêcher d'avoir une pensée solidaire pour nos voisins et amis du Pas de Calais avec leurs 230 communes touchées par les inondations de novembre. À ce titre la CCHS, au nom des 60 communes dont la nôtre qu'elle représente, a voté à l'unanimité l'octroi d'un don significatif pour tous ces sinistrés au titre de la solidarité entre territoires.*

*Pour notre collectivité l'année 2023 fut riche dans l'avancement des projets structurants pour l'avenir. Le dialogue compétitif de conception/réalisation du Pont Canal est en cours avec 4 candidats et la société du Canal Seine Nord Europe, pour une attribution début 2025. Le PLUI avance et devrait intégrer une réserve foncière de 10 hectares à la sortie de l'autoroute A1 pour un projet économique futur. Notre église St-Martin est en cours d'inscription au patrimoine régional des monuments historiques auprès de la DRAC. Le projet de construction d'une maison du Canal et de la Nature sur Cléry suit son cours et a été acté par la CCHS porteur du projet. Une réserve foncière créée pour assurer une liaison douce vers le véloroute fera l'objet d'un projet à venir à l'initiative du Conseil Départemental.*

*Enfin, vous avez pu remarquer que le CG80 a entamé des travaux sur l'aire de covoiturage dont la première tranche a été victime de son succès. Cet équipement aura la réputation d'être l'une des plus vastes aires de covoiturage du Département de la Somme !*

*Nous veillons, avec l'ensemble du conseil municipal, à ce que Cléry sur Somme tienne une place de choix dans le développement touristique, écologique et patrimoniale du secteur de la Haute Somme. L'intérêt de la population extérieure pour notre village est d'ailleurs aujourd'hui réel. La mutation des habitations qui se transmettent sans pause en atteste.*

*J'en profite pour souhaiter, avec l'ensemble des membres du conseil municipal, la bienvenue à l'ensemble des nouveaux habitants du village avec qui j'ai pu échanger et que j'aurai plaisir à accueillir lors de notre traditionnelle cérémonie des vœux le 7 janvier prochain.*

*Je vous souhaite à toutes et à tous de joyeuses fêtes de fin d'année.*

*Philippe Coulon*

*Maire*

# L'édito

Chers lectrices

Chers lecteurs,

L'année 2023 se termine. Comme il est de coutume, nous vous invitons à retrouver les divers moments qui ont animé ces derniers mois notre village. Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de la Blérie en fournissant des photos, des articles.

En vous souhaitant une bonne lecture.

Conception : Anne Mauger

Pavel Stéfanovic

Responsable de publication : Philippe Coulon

# Le Secrétariat de Mairie

Mairie de Cléry sur Somme

84 rue de l'église

Tél : 03 22 84 17 02

Fax : 03 22 84 53 88 (fax)

[mairie.clerysurhomme@orange.fr](mailto:mairie.clerysurhomme@orange.fr)

[clerysurhomme.fr](http://clerysurhomme.fr)



## Horaires d'ouverture :

Lundi **8h30 à 12h** et **14h à 18h**

Mardi **8h30 à 12h** et **14h à 18h**

Jeudi **8h30 à 12h** et **14h à 18h**

**Rendez-vous avec le Maire et ses adjoints :** voir auprès de la secrétaire de mairie  
Mme Christelle Doboef.



Philippe COULON  
Maire



Dominique LENGLET  
Adjoint



Anne MAUGER  
Adjointe

# Les Comptes rendus des Délibérations du Conseil Municipal

## SEANCE DU 06 Décembre 2022

L'an deux-mille-vingt- deux, le six décembre, à vingt heures,

Le conseil municipal de la commune de CLERY SUR SOMME, convoqué en séance ordinaire le 24 Novembre 2022, s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe COULON, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants : Philippe COULON - Dominique LENGLET - Anne MAUGER - Valérie BISBROUCK - Jean-Philippe CHRETIEN -Yohan COGET-Jean-François DEWAMIN- Didier FOURNIER- Joëlle FRANQUEVILLE- Florent SAVARY- Julie STEFANOVIC -PERDIGEON- Eric ZENOBEL.

Secrétaire de séance : Anne Mauger

Etaient excusés : Messieurs Christian ALARY, Christian LEVECQUE, Mickaël SAINT-SOLIEUX.

Procurations :

Christian ALARY à Philippe COULON

Mickaël SAINT-SOLLIEUX à Yohan COGET

Etait inscrit à l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 11 Octobre 2022
- Mise à disposition personnel -Service Eau
- Espaces Naturels Sensibles
- DOB 2023
- Avancement dossier huisseries -Salle Polyvalente
- Location Salles
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation d'ajouter 5 points à l'ordre du jour.

Points à ajouter

- Régularisation Comptable
- Création d'un emploi non permanent pour surcroît d'activité
- Remplacement rapide d'un personnel non disponible
- Adhésion au service « missions temporaires » du Centre de Gestion de la Somme

-Provision pour les créances douteuses

Approbation du compte-rendu de la séance du 11 Octobre 2022

Monsieur le Maire porte au vote l'approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 11 Octobre 2022.

Régularisation comptable

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au contrôle de l'état d'actif communal, il convient de corriger des erreurs comptables.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident les modifications budgétaires au budget.

Création d'un emploi non permanent pour surcroît d'activité

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de délibérer à propos du recrutement d'un emploi non permanent et ceci dans le cadre de l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique. Cette création ne serait effective que lors d'un accroissement temporaire de travail dans un des services de la commune.

Après délibération, le conseil municipal décide de voter à l'unanimité la création d'un emploi non permanent.

Adhésion au service « missions temporaires » du Centre de Gestion de la Somme

Monsieur le Maire informe que le CDG de la Fonction Territoriale de la Somme anime un service de « mise à disposition de personnel » crée en application de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Ce service propose aux collectivités de rechercher puis mettre à disposition un personnel pour effectuer des remplacements d'agents titulaires momentanément absents.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce service tout en précisant que les formalités relatives au recrutement et au suivi de la mission seront assurées par le CDG 80.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adhérer à ce service et de donner mission à Monsieur le Maire pour solliciter ce service en fonction des besoins de fonctionnement de la commune et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion et d'inscrire au budget les sommes dues au CDG 80.

Remplacement rapide d'un personnel non disponible

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer au sujet du remplacement d'un personnel fonctionnaire territorial ou d'un agent contractuel indisponible en application de la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment son article 3-1.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par la loi pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles et que le Maire sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Provision pour les créances douteuses

Monsieur le Maire rappelle que, dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution des provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation.

Ainsi il propose au conseil de délibérer et d'opter pour l'exercice en cours et ceux à venir pour une méthode de calcul des dotations aux provisions des créances douteuses, applicable à l'ensemble des budgets. (principal et annexe )

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'adopter, pour le calcul des dotations aux provisions des créances douteuses, à compter de l'exercice 2022 et pour l'ensemble des budgets (principal et annexes), la méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance comme suit :

| Année de créance     | Taux de dépréciation |
|----------------------|----------------------|
| N                    | 0,00%                |
| N-1                  | 10,00%               |
| N-2                  | 20,00%               |
| N-3                  | 50,00%               |
| Exercices antérieurs | 100,00%              |

Après délibération, le conseil autorise le maire à effectuer les écritures correspondantes au budget.

Mise à disposition personnel -Service EAU

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de l'élaboration du budget 2022 du service de distribution d'eau potable, il avait été nécessaire d'évaluer la dépense relative au frais de personnel.

Monsieur le Maire précise que le montant est établi et arrondi aux sommes suivantes de 14500 €.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, que le budget du service de distribution d'eau potable remboursera la somme totale de 14500€ pour l'année 2022, correspondant aux frais du personnel.

Espaces naturels sensibles

Monsieur le Maire expose les demandes du Conseil Départemental émises lors de la réunion du 18 Novembre à Cléry sur Somme en présence de Monsieur Beauvarlet et des représentants de la commune, Messieurs Coulon et Lenglet : création d'un nouveau périmètre de la zone de préemption en Espace naturel sensible (ZP ENS) et proposition d'une extension du bail emphytéotique en ajoutant la parcelle AE37.

Après examen détaillé et délibération, le conseil municipal à l'unanimité, refuse l'ajout de la parcelle AE37 d'une surface de 7000 m2 au périmètre de la zone Espace Naturel Sensible (ZP ENS) et s'oppose à l'extension du bail emphytéotique.

DOB 2023

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux prévus mais reportés :

- la clôture de la salle polyvalente
- les huisseries de la salle polyvalente

- les poteaux rue Anne-Marie Vion
- le parking des étangs

Monsieur le Maire précise qu'à ce jour le remplacement des compteurs d'eau est en cours d'achèvement et qu'une nouvelle tranche de travaux sera fixée en début d'année 2023.

Les membres du conseil prennent note de ces informations.

Avancement dossier Huisseries -Salle Polyvalente

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'avancée du dossier. L'exécution des travaux nécessite la constitution de dossiers de subvention complémentaires auprès du conseil départemental et conseil régional.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à accomplir les démarches complémentaires.

Locations salles

Monsieur le Maire annonce qu'il a été décidé de ne pas louer les salles communales avant le 03 avril 2023.

Les membres du conseil approuvent cette décision.

Questions diverses

- Monsieur le Maire rappelle que le spectacle de Noël a eu lieu le dimanche 04 Décembre et que les chèques cadeaux restants sont à retirer à la mairie.
- Monsieur le Maire aborde la distribution des colis des aînés qui sera faite le samedi 17 Décembre.
- Monsieur le Maire informe que La Blérie est en cours d'impression et qu'elle sera diffusée mi-décembre.

En remerciant les membres du conseil municipal pour toutes les décisions prises ce jour et les interventions constructives de chacun et en leur souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année, Monsieur le Maire les invite chaleureusement à la cérémonie des vœux le dimanche 8 Janvier à 15 h à la salle des fêtes.

Monsieur le Maire annonce que le prochain conseil municipal aura lieu le 07 Février 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt- deux heures et cinq minutes.

### **SEANCE DU 07 Février 2023**

L'an deux-mille-vingt- trois, le sept février 2023 à vingt heures,

Le conseil municipal de la commune de CLERY SUR SOMME, convoqué en séance ordinaire le 31 Janvier 2023, s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe COULON, Maire.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants :** Philippe COULON - Dominique LENGLET - Anne MAUGER - Christian ALARY- Valérie BISBROUCK- Jean-Philippe CHRETIEN- Yohan COGET- Jean-François DEWAMIN- Didier FOURNIER- Christian LEVECQUE - Florent SAVARY- Julie STEFANOVIC -PERDIGEON.

**Secrétaire de séance :** Anne MAUGER

**Etait présente** Mme Christelle DOBOEUF, secrétaire de mairie.

**Etaient excusés** : Madame Joëlle FRANCQUEVILLE et Messieurs Mickaël SAINT-SOLLIEUX et Éric ZENOBEL

**Procurations** :

Éric ZENOBEL à Philippe COULON  
Mickaël SAINT-SOLLIEUX à Dominique LENGLET  
Joëlle FRANCQUEVILLE à Valérie BISBROUCK

**Était inscrit à l'ordre du jour** :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 6 Décembre 2022
- DOB 2023
- Barème Concession Cimetière
- Point sur avancement du PLUI
- Point sur les travaux AEP
- Compte-rendu de proposition de droit de préemption par la CCHS sur la proposition du CDG80
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour.

**Point ajouté à l'ordre du jour** :

- Acquisition de deux parcelles sur le territoire de la commune
- Monsieur le Maire ouvre la séance à vingt heures.

**Approbation du compte-rendu de la séance du 6 Décembre 2022**

Monsieur le Maire porte au vote l'approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal.

***Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 06 Décembre 2022.***

**DOB 2023**

Monsieur le Maire présente les lignes du débat d'orientation budgétaire afin d'élaborer le budget. Il réitère la volonté d'entretenir le patrimoine bâti et naturel et d'améliorer le cadre de vie des administrés. Il précise que plus de détails seront apportés après l'élaboration du budget, lors de sa présentation.

M. Coget, conseiller municipal, demande si des travaux de voirie sont prévus le long de la route d'Albert en raison du peu d'accès praticable et sécurisant à la place du village.

Monsieur le Maire répond qu'il s'y était effectivement engagé cependant il est prudent d'attendre afin d'envisager une prise en charge éventuelle de ces travaux tout au moins partiellement, par la société du canal ou le conseil départemental. Une approche dans ce sens a été faite.

***Le conseil municipal approuve le débat d'orientation budgétaire.***

**Barème concession cimetière**

Monsieur le Maire ouvre le débat sur une nouvelle tarification des concessions.

A ce jour, l'achat d'une concession s'élève à 30 euros pour une durée indéterminée.

***Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité une nouvelle tarification des concessions à 100 euros pour une durée de 99 ans à compter du 01/03/2023.***

**Point sur avancement du PLUI**

Monsieur le Maire rappelle les objectifs de la CCHS de rendre le PLUI opposable en 2024. La DDTM réduit drastiquement les surfaces à artificialiser dans toutes les communes. Ainsi M. le Maire échange régulièrement avec les services de l'Etat et la CCHS pour défendre les intérêts de la commune et de ses administrés.

***Le conseil municipal prend note de ce point d'avancement du PLUI et des démarches de M. le Maire dans le sens des intérêts communaux.***

**Point sur les travaux AEP**

Monsieur le Maire rappelle les travaux liés au changement des compteurs d'eau potable, travaux effectués en fin d'année 2022 dans les rues suivantes : rue Fenailles, rue des buttes, rue neuve, rue Saint Nicolas, rue de l'église, rue de Leforest, rue du calvaire.

Les travaux restent à réceptionner définitivement le chantier car quelques compteurs sont mal calés et sont à reprendre.

***Le conseil municipal prend note des travaux et de leur avancée.***

**Compte-rendu de proposition de droit de préemption par la CCHS sur la proposition du CDG80**

Lors du conseil communautaire du 27 Janvier 2023, le conseil départemental a présenté son projet de droit de préemption sur les communes de Brie, Eterpigny, Mesnil Brunel, Cléry sur Somme, Feuillères et Hem-Monacu.

Après l'intervention de M. le Maire qui a demandé au conseil communautaire de respecter les délibérations des conseils municipaux de Hem-Monacu et de Cléry sur Somme, le conseil communautaire a voté le droit de préemption sur les espaces naturels sensibles en y excluant les communes de Hem Monacu et de Cléry sur Somme.

***Le conseil municipal approuve le vote du conseil communautaire.***

#### **Acquisition de deux parcelles sur le territoire de la commune**

Monsieur le Maire rappelle les références cadastrales des deux parcelles. Il s'agit de la parcelle 229 d'une superficie de 94m<sup>2</sup> et la parcelle 230 de 400 m<sup>2</sup> situées rue du canal, propriétés de la famille Depierre.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'accord définitif des conjoints Depierre de concéder les parcelles ci-dessus désignées pour l'euro symbolique à la commune de Cléry sur Somme est désormais acquis. Il est donc nécessaire de délibérer pour en accepter le principe et donner pouvoir à M. le Maire de signer tout acte se rapportant à cette cession.

***Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité pour l'acquisition des parcelles 229 et 230 pour l'euro symbolique et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tout acte se rapportant à cette acquisition.***

#### **-Questions diverses**

- M. le Maire informe le conseil que le Père Jean-Louis Brunel a sollicité la commune afin d'avoir la salle polyvalente pour organiser un séminaire.
- M. le Maire fait un retour sur les manifestations de la fin d'année qui se sont déroulées dans un bon esprit.
- M. le Maire énumère les manifestations prévues en 2023 :
  - 02 Avril réderie du printemps
  - 02 Juillet fête du village
  - 14 Juillet fête des étangs.
  - Décembre spectacle de Noël pour les enfants de la commune
  - Janvier 2024 cérémonie des vœux

Ces manifestations sont organisées par la commune et l'association Entente Cléry Loisirs.

- M. le Maire lit la carte de remerciements que Mme Jeudy Lucette a adressée au conseil municipal pour le colis de Noël. De même, il a évoqué les remerciements verbaux transmis par les administrés ainsi que les boîtes de chocolat déposées en mairie.

***Les membres du conseil municipal ont apprécié ces remerciements qui leur ont été adressés.***

Avant de conclure, M. le Maire élabore le calendrier des conseils municipaux pour l'année 2023.

***Le conseil prend note des dates.***

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal pour toutes les décisions prises ce jour et les interventions constructives de chacun.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-une heures et vingt minutes.

#### **SEANCE DU 07 MARS 2023**

L'an deux-mille-vingt- trois, le sept Mars 2023 à vingt heures,

Le conseil municipal de la commune de CLÉRY SUR SOMME, convoqué en séance ordinaire le 27 Février 2023, s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe COULON, Maire.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants :** Philippe COULON – Dominique LENGLET – Anne MAUGER – Valérie BISBROUCK- Yohan COGET–Jean-François DEWAMIN- Joëlle FRANQUEVILLE -- Florent SAVARY- Mickaël SAINT-SOLLIEUX – Julie STEFANOVIC –PERDIGEON.

**Secrétaire de séance :** Anne Mauger

**Etait présente** Mme Christelle DOBOEUF, secrétaire de mairie.

**Etaient excusés :** Messieurs Christian ALARY, Jean-Philippe CHRETIEN, Didier FOURNIER, Christian LEVECQUE, Eric ZENOBEL.

**Procurations :**

Eric ZENOBEL à Philippe COULON

Didier FOURNIER à Anne MAUGER

Christian ALARY à Jean-François DEWAMIN

Jean-Philippe CHRETIEN à Dominique LENGLET

Christian LEVECQUE à Yohan COGET

**Etait inscrit à l'ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 7 Février 2023

-Convention FDE

-Parcelle Omiécourt

-Mise à jour RH

- Compte de gestion /Compte administratif 2022 Budget Commune

- Compte de gestion /Compte administratif 2022 Budget Eau

-Point sur l'école communale

-Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à vingt heures.

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de retirer deux points à l'ordre du jour.

**Points retirés de l'ordre du jour :**

- Compte de gestion /Compte administratif 2022 Budget Commune

- Compte de gestion /Compte administratif 2022 Budget Eau

En attente des derniers documents de la DGIFP, M. le Maire propose de reporter le vote des comptes de gestion /comptes administratifs 2022 pour le budget de la commune et du service de l'eau.

***Le conseil municipal approuve le retrait de ces deux points.***

**Approbation du compte-rendu de la séance du 7 Février 2023**

Monsieur le Maire porte au vote l'approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal.

***Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 07 Février 2023.***

## **Convention FDE**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal une proposition de convention n°06-TE-0057-CH avec la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme concernant le projet d'effacement du réseau électrique dans la commune de Cléry sur Somme. La FDE 80 a voté un programme d'aide exceptionnelle pour supprimer le poste de transformation de type « cabine haute » rue Anne-Marie Vion, avec une aide de 80%. La SICAE a décidé d'accompagner ce programme en participant à hauteur de 20% restants.

***Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent les termes de la convention et donnent délégation à Monsieur le Maire pour la signature de la convention.***

## **Parcelle Omiécourt**

Dans le cadre des accords avec les consorts Depierre et conformément à notre PLU dont la dernière procédure a été approuvée le 31/01/2022, il est proposé d'acquérir pour l'euro symbolique une partie de la parcelle 0234 section OR située à l'extrémité de la rue du canal afin de permettre la réalisation d'une aire de retournement pour le véhicule de collecte des déchets.

M. le Maire propose d'acquérir une surface de 150m<sup>2</sup> soit 10m en façade et 15m en profondeur sur cette section. Il propose que le bornage et le parcellaire soient effectués par le cabinet de géomètre AGEO conformément à sa proposition D-P230127 en date du 6 Mars 2023.

***Après délibération, le conseil municipal donne son accord pour :***

***-l'acquisition de cette parcelle 0234 section OR***

***-l'acceptation de la proposition du cabinet de géomètre AGEO s'y reportant***

***-la signature de tout acte relatif à cette acquisition.***

## **Mise à jour RH**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que vu le décret n°2020-592 du 15 Mai 2020 les agents de la fonction publique territoriale occupant des emplois à temps non complet peuvent effectuer des heures de service au-delà de la durée fixée pour leur emploi.

Après lecture du décret, M. le Maire le soumet à la délibération du conseil.

***Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité les modalités du décret n°2020-592 du 15 MAI 2020 relatif au paiement des heures complémentaires et supplémentaires des agents.***

## **Point sur l'école communale**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil le courrier de Monsieur l'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Somme en date du 3 Mars 2023 confirmant la fermeture d'une classe de primaire à la rentrée 2023 compte tenu des effectifs.

Monsieur le Maire confirme qu'à la rentrée seules deux classes -une maternelle et une primaire -seront effectives et que les services de garderie et de cantine continueront à fonctionner normalement.

***Le conseil municipal prend note de l'annonce prévisible de la fermeture d'une classe en primaire à la rentrée 2023.***

### **Questions diverses**

- Monsieur le Maire rappelle qu'il siègera au sein de la nouvelle commission tourisme en tant que membre du comité syndical du PETR et/ou ancien membre du Comité de direction de l'office de tourisme. Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2023, suite à la dissolution de l'EPIC Office de tourisme Haute Somme, le PETR assure la gestion de l'office de tourisme. Mme Sabine Varago a pris les fonctions de directrice de l'Office de tourisme Haute Somme en début d'année.
- Monsieur le Maire évoque que la Réderie du Printemps aura lieu le dimanche 02 Avril 2023 et que les administrés seront informés par affichage et diffusion d'un flyer.

Monsieur le Maire annonce qu'un prochain conseil aura lieu fin Mars pour voter les comptes de gestion et les comptes administratifs de la commune et du service de l'eau.

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal pour toutes les décisions prises ce jour et les interventions constructives de chacun.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heure et trente minutes.

### **SEANCE DU 04 Avril 2023**

L'an deux-mille-vingt- trois, le quatre Avril 2023 à vingt heures,

Le conseil municipal de la commune de CLERY SUR SOMME, convoqué en séance ordinaire le 22 Mars 2023, s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe COULON, Maire.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants:** Philippe COULON - Dominique LENGLET - Anne MAUGER - Joëlle FRANQUEVILLE - Jean-Philippe CHRETIEN- Yohan COGET - Jean-François DEWAMIN- Didier FOURNIER- Christian LEVECQUE - Florent SAVARY- Éric ZENOBEL.

**Secrétaire de séance** : Anne Mauger

**Etait présente** Mme Christelle DOBOEUF, secrétaire de mairie.

**Etaient excusés** : Mesdames Valérie BISBROUCK et Julie STEFANOVIC -PERDIGEON et Messieurs Christian ALARY et Mickaël SAINT-SOLLIEUX.

### **Procurations** :

Christian ALARY à Philippe COULON

Mickaël SAINT-SOLLIEUX à Didier FOURNIER

Valérie BISBROUCK à Jean-Philippe CHRETIEN

Julie STEFANOVIC -PERDIGEON à Anne MAUGER

### **Etait inscrit à l'ordre du jour** :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 7 Mars 2023
- Compte de gestion et Compte Administratif 2022 Budget Principal
- Affectation du résultat exercice 2022 Budget Principal
- Vote des taux d'imposition 2023

- Budget Principal 2023
- Compte de gestion et Compte Administratif 2022 service Eau
- Affectation du résultat exercice 2022 Budget Service Eau 2022
- Fixation du prix de l'eau 2023
- Convention école communale
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à vingt heures.

Monsieur le Maire demande à l'assistance de se recueillir une minute en hommage à Monsieur François Mauger, ancien conseiller municipal.

### **Approbation du compte-rendu de la séance du 7 Mars 2023**

Monsieur le Maire porte au vote l'approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal.

*Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 07 Mars 2023.*

### **Compte de gestion et Compte Administratif 2022 Budget Principal**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Dominique Lenglet, 1<sup>er</sup> adjoint qui présente les comptes administratifs de la Commune.

| COMMUNE - COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2022 |   |                      |                     |                            |   |                      |                     |
|--|---|----------------------|---------------------|----------------------------|---|----------------------|---------------------|
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT                   |   |                      |                     | RECETTES DE FONCTIONNEMENT |   |                      |                     |
| Chap.  | Libellé                                 | Crédits ouverts<br>€ | Mandats émis<br>€   | Chap.                      | Libellé                                     | Crédits ouverts<br>€ | Titres émis<br>€    |
| 011  | Charges à caractère général             | 153 940,00 €         | 134 207,34 €        | 70                         | Produits des services, du domaine et ventes | 34 378,00 €          | 34 916,28 €         |
| 012  | Charges de personnel et frais assimilés | 203 696,00 €         | 193 119,75 €        | 73                         | Impôts et taxes                             | 283 011,00 €         | 299 097,52 €        |
| 014  | Reversement impôts locaux               | 45 386,00 €          | 45 386,00 €         | 74                         | Dotations et participations                 | 93 844,00 €          | 99 982,39 €         |
| 65   | Autres charges de gestion courante      | 52 900,00 €          | 50 394,13 €         | 75                         | Autres produits de gestion courante         | 7 656,00 €           | 11 176,56 €         |
| 022  | Dépenses imprévues                      | 28 622,66 €          | 0,00 €              | 013                        | Atténuation de charges                      | 0,00 €               | 19 117,66 €         |
| 66   | Charges financières                     | 1 899,00 €           | 1 898,18 €          | 002                        | Excédent de fonctionnement N-1              | 96 549,00 €          | 0,00 €              |
| 67   | Charges exceptionnelles                 | 2 000,00 €           | 400,00 €            | 76                         | Produits financiers                         | 0,00 €               | 3,62 €              |
| 68   | Provision créances douteuses            | 208,00 €             | 195,67 €            | 77                         | Produits exceptionnels                      | 20 216,00 €          | 12 222,44 €         |
| 6811-042                                     | VNCEAC                                  | 3 691,59 €           | 3 691,59 €          | 7817                       | Diff. Réalisations                          | 208,00 €             | 0,00 €              |
| 023  | Virement à la section d'investissement  | 43 518,75 €          | 0,00 €              |                            |   |                      |                     |
|  | <b>TOTAL</b>                            | <b>535 862,00 €</b>  | <b>429 292,66 €</b> |                            | <b>TOTAL</b>                                | <b>535 862,00 €</b>  | <b>476 516,47 €</b> |
|  |   |                      |                     |                            | js  |                      |                     |

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT |  |                      |                     | RECETTES D'INVESTISSEMENT |  |                      |                     |
|---------------------------|--|----------------------|---------------------|---------------------------|--|----------------------|---------------------|
| Chap.                     | Libellé                                  | Crédits ouverts<br>€ | Mandats émis<br>€   | Chap.                     | Libellé                                  | Crédits ouverts<br>€ | Titres émis<br>€    |
| 16                        | Emprunts et dettes assimilées            | 39 346,00 €          | 39 345,58 €         | 001                       | Solde d'exécution N-1                    | 84 209,25 €          | 0,00 €              |
| 20 - 202                  | Frais liés à la réal                     | 96 012,00 €          | 0,00 €              | 024                       | Produits des cessions                    | 40 000,00 €          | 0,00 €              |
| 21                        | Acquisition logiciel                     | 0,00 €               | 0,00 €              | 10                        | Taxe d'aménagement                       | 0,00 €               | 6 272,78 €          |
| 21                        | Travaux                                  | 117 000,00 €         | 62 568,44 €         | 13                        | Dotations d'invest - subventions         | 83 344,00 €          | 28 627,00 €         |
| 21                        | Matériel de bureau                       | 2 405,59 €           | 0,00 €              | 16                        | Emprunts                                 | 0,00 €               | 33 000,00 €         |
| 041                       | Opé. d'ordre de transfert entre sections | 51 612,42 €          | 51 612,42 €         | 021                       | Virement de la section de fonctionnement | 43 518,75 €          | 0,00 €              |
| 21-041                    | Opérations patrimoniales                 | 0,00 €               | 0,00 €              | 21-040                    | Bâtiments et installations               | 3 691,59 €           | 3 691,59 €          |
| 001                       | Solde d'exécution N-1                    | 0,00 €               | 0,00 €              | 041                       | Opé. d'ordre de transfert entre sections | 51 612,42 €          | 51 612,42 €         |
|                           | <b>TOTAL</b>                             | <b>306 376,01 €</b>  | <b>153 526,44 €</b> |                           | <b>TOTAL</b>                             | <b>306 376,01 €</b>  | <b>123 203,79 €</b> |

| RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET |                               |                                     |                                    |                     |
|--------------------------------|-------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------|---------------------|
|                                | clôture de<br>l'exercice 2021 | Part affectée à<br>l'investissement | Solde d'exécution<br>Exercice 2022 | Résultat<br>clôture |
| FONCTIONNEMENT                 | 96 549,72 €                   | 0,00 €                              | 47 223,81 €                        | 143 773,53 €        |
| INVESTISSEMENT                 | 84 209,25 €                   | 0,00 €                              | -30 322,65 €                       | 53 886,60 €         |

Les comptes de gestion sont conformes aux comptes administratifs de la commune.

Monsieur Dominique Lenglet soumet au vote les comptes administratifs.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire ne participe pas au vote des comptes administratifs.

***Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent les comptes de gestion et votent à l'unanimité les comptes administratifs de la commune.***

### **Affectation du résultat exercice 2022 Budget Principal**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Dominique Lenglet, 1<sup>er</sup> adjoint qui présente l'affectation du résultats exercice 2022 Budget Principal.

| <b>RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET</b> |                            |                                  |                                 |  |                     |
|---------------------------------------|----------------------------|----------------------------------|---------------------------------|--|---------------------|
|                                       | clôture de l'exercice 2021 | Part affectée à l'investissement | Solde d'exécution Exercice 2022 |  | Résultat clôture    |
| <b>FONCTIONNEMENT</b>                 | <b>96 549,72 €</b>         | <b>0,00 €</b>                    | <b>47 223,81 €</b>              |  | <b>143 773,53 €</b> |
| <b>INVESTISSEMENT</b>                 | <b>84 209,25 €</b>         | <b>0,00 €</b>                    | <b>-30 322,65 €</b>             |  | <b>53 886,60 €</b>  |

***Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent et votent à l'unanimité l'affectation du résultat exercice 2022 Budget Principal de la commune.***

### **Vote des taux d'imposition 2023**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2023 tels qu'ils étaient appliqués en 2022.

***Après débat au sein de l'assemblée, le conseil municipal décide à l'unanimité de conserver les mêmes taux d'imposition en 2023 soit :***

- **Taux de Taxe d'habitation .....16.01%**
- **Taux de Taxe sur le Foncier Bâti .....31.83%**

### **(6.29%+25.54% incorporation TH départementale)**

- **Taux de Taxe sur le Foncier non Bâti .....22.11%**

### **Budget Principal 2023**

Monsieur le Maire aborde ce point en soulignant une volonté de bâtir un budget équilibré malgré la baisse des dotations de l'Etat et l'augmentation des factures d'énergie, sans augmenter les impôts, il est prévu la reconduction des travaux prévus et non exécutés en 2022 ainsi que le programme des travaux 2023 évoqués en DOB :

- Accessibilité de l'église
- Effacement des réseaux et aménagement d'un parking sur les étangs sous réserve d'accompagnement FDE/SICAE.
- Réfection de clôture
- Réfection des bouches d'égout

- Travaux de voirie rue du canal
- Aire de retournement pour les camions poubelles rue du canal
- Remplacement des huisseries de la salle polyvalente

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Zénobel, conseiller municipal, pour l'exposé du budget général.

| COMMUNE - BUDGET EXERCICE 2023 |   |                     |                        |                            |   |                     |                        |
|--------------------------------|---|---------------------|------------------------|----------------------------|---|---------------------|------------------------|
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT     |   |                     |                        | RECETTES DE FONCTIONNEMENT |   |                     |                        |
| Chap.                          | Libellé                                 | Budget précédent    | Propositions nouvelles | Chap.                      | Libellé                                     | Budget précédent    | Propositions nouvelles |
| 011                            | Charges à caractère général             | 153 940,00 €        | 209 143,13 €           | 70                         | Produits des services, du domaine et ventes | 34 378,00 €         | 31 926,00 €            |
| 012                            | Charges de personnel et frais assimilés | 203 696,00 €        | 211 049,00 €           | 73                         | Impôts et taxes                             | 283 011,00 €        | 283 518,00 €           |
| 014                            | Reversement impôts locaux               | 45 386,00 €         | 45 386,00 €            | 74                         | Dotations et participations                 | 93 844,00 €         | 102 926,00 €           |
| 65                             | Autres charges de gestion courante      | 52 900,00 €         | 52 005,00 €            | 75                         | Autres produits de gestion courante         | 7 656,00 €          | 9 571,00 €             |
| 66                             | Charges financières                     | 1 899,00 €          | 3 362,00 €             | 013                        | Atténuation de charges                      | 0,00 €              | 27 231,00 €            |
| 67                             | Charges exceptionnelles                 | 2 000,00 €          | 1 000,00 €             | 002                        | Excédent de fonctionnement N-1              | 96 549,00 €         | 143 773,53 €           |
| 68                             | Provision créances douteuses            | 208,00 €            | 1 598,00 €             | 76                         | Produits financiers                         | 0,00 €              | 4,00 €                 |
| 042                            | Amortissements                          | 3 691,59 €          | 2 795,00 €             |                            |   |                     |                        |
| 022                            | Dépenses imprévues                      | 28 622,66 €         |                        | 77                         | Produits exceptionnels                      | 20 216,00 €         | 0,00 €                 |
| 023                            | Virement à la section d'investissement  | 43 518,75 €         | 72 611,40 €            | 7817                       | Diff. Réalisations                          | 208,00 €            | 0,00 €                 |
|                                | <b>TOTAL</b>                            | <b>535 862,00 €</b> | <b>598 949,53 €</b>    |                            | <b>TOTAL</b>                                | <b>535 862,00 €</b> | <b>598 949,53 €</b>    |

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT |  |                     |                        | RECETTES D'INVESTISSEMENT |   |                     |                        |
|---------------------------|--|---------------------|------------------------|---------------------------|---|---------------------|------------------------|
| Chap.                     | Libellé                                  | Budget précédent    | Propositions nouvelles | Chap.                     | Libellé                                     | Budget précédent    | Propositions nouvelles |
| 16                        | Emprunts et dettes assimilées            | 39 346,00 €         | 41 349,00 €            | 10                        | FCTVA - TA - excédents de fonds capitalisés | 0,00 €              | 28 667,00 €            |
| 20-202                    | Frais liés à la réal                     | 96 012,00 €         |                        | 13                        | Subventions d'investissement                | 83 344,00 €         | 31 389,00 €            |
| 20                        | Acquisition logiciel                     |                     |                        | 10                        | Taxe d'aménagement                          |                     |                        |
| 21                        | Travaux                                  | 117 000,00 €        | 145 500,00 €           | 21-040                    | Opérations patrimoniales                    |                     |                        |
| 21                        | Matériel de bureau                       | 2 405,59 €          | 2 500,00 €             | 021                       | virement de la section de fonctionnement    | 43 518,75 €         | 72 611,40 €            |
| 020                       | Opé. d'ordre de transfert entre sections | 51 612,42 €         |                        | 21-040                    | Bâtiments et installations                  | 3 691,59 €          | 2 795,00 €             |
|                           |  |                     |                        | 041                       | Opé. d'ordre de transfert entre sections    | 51 612,42 €         |                        |
| 21-041                    | Opérations patrimoniales                 |                     |                        | 024                       | Produits des cessions                       | 40 000,00 €         | 0,00 €                 |
| 001                       | Solde d'exécution N-1                    |                     |                        | 1,00 €                    | Solde d'exécution N-1                       | 84 209,25 €         | 53 886,60 €            |
|                           | <b>TOTAL</b>                             | <b>306 376,01 €</b> | <b>189 349,00 €</b>    |                           | <b>TOTAL</b>                                | <b>306 376,01 €</b> | <b>189 349,00 €</b>    |

*Après examen détaillé et délibération, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le budget général de la commune 2023.*

### Compte de gestion et Compte Administratif 2022 service Eau

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Dominique Lenglet, 1<sup>er</sup> adjoint qui présente les comptes administratifs du service Eau.

| SERVICE EAU - COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2022 |  |                     |                    |                         |  |                     |                    |
|--|--|---------------------|--------------------|-------------------------|--|---------------------|--------------------|
| DEPENSES D'EXPLOITATION                          |  |                     |                    | RECETTES D'EXPLOITATION |  |                     |                    |
| Chap.  | Libellé  | Crédits ouverts €   | Mandats émis €     | Chap.                   | Libellé  | Crédits ouverts €   | Titres émis €      |
| 011  | Charges à caractère général                    | 99 672,27 €         | 18 838,23 €        | 70                      | Produits des services, du domaine et ventes    | 65 000,00 €         | 63 138,15 €        |
| 012  | Charges de personnel et frais assimilés        | 14 500,00 €         | 14 500,00 €        | 74                      | Dotations et participations                    | 905,00 €            | 0,00 €             |
| 65   | Autres charges de gestion courante             | 6 500,00 €          | 0,00 €             | 77                      | Produits exceptionnels                         | 0,00 €              | 0,06 €             |
| 67   | Charges exceptionnelles                        | 1 000,00 €          | 0,00 €             | 042                     | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 0,00 €              | 0,00 €             |
| 023  | Virement à la section d'investissement         | 136 243,00 €        | 0,00 €             |                         |  |                     |                    |
| 042  | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 0,00 €              | 0,00 €             | 002                     | Excédent de fonctionnement N-1                 | 192 010,55 €        | 0,00 €             |
|  | <b>TOTAL</b>                                   | <b>257 915,27 €</b> | <b>33 338,23 €</b> |                         | <b>TOTAL</b>                                   | <b>257 915,55 €</b> | <b>63 138,21 €</b> |

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT |  |                     |                    | RECETTES D'INVESTISSEMENT |  |                     |               |
|---------------------------|--|---------------------|--------------------|---------------------------|--|---------------------|---------------|
| Chap.                     | Libellé  | Crédits ouverts €   | Mandats émis €     | Chap.                     | Libellé  | Crédits ouverts €   | Titres émis € |
| 21                        | Immobilisations corporelles                    | 0,00 €              | 0,00 €             | 10                        | FCTVA - TA - excédents de fonds capitalisés    | 1 155,00 €          | 0,00 €        |
| 23                        | Immobilisations en cours                       | 135 000,00 €        | 61 167,60 €        | 13                        | Subventions d'investissement                   | 0,00 €              | 0,00 €        |
| 040                       | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 0,00 €              | 0,00 €             | 021                       | Virement de la section de fonctionnement       | 136 243,00 €        | 0,00 €        |
|                           |  |                     |                    | 040                       | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 0,00 €              | 0,00 €        |
|                           |  |                     |                    |                           |  |                     |               |
| 001                       | Solde d'exécution N-1                          | 2 398,27 €          |                    | 001                       | Solde d'exécution N-1                          | 0,00 €              | 0,00 €        |
|                           | <b>TOTAL</b>                                   | <b>137 398,27 €</b> | <b>61 167,60 €</b> |                           | <b>TOTAL</b>                                   | <b>137 398,00 €</b> | <b>0,00 €</b> |

Monsieur Dominique Lenglet soumet au vote les comptes administratifs.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire ne participe pas au vote des comptes administratifs.

***Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent les comptes de gestion et votent à l'unanimité les comptes administratifs du service Eau.***

#### **Affectation du résultat exercice 2022 Budget Service Eau 2022**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Dominique Lenglet, 1<sup>er</sup> adjoint qui présente l'affectation du résultats exercice 2022 Budget Service Eau 2022.

| <b>RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET</b> |                            |                                  |                                 |  |                     |
|---------------------------------------|----------------------------|----------------------------------|---------------------------------|--|---------------------|
|                                       | clôture de l'exercice 2021 | Part affectée à l'investissement | Solde d'exécution Exercice 2022 |  | Résultat clôture    |
| <b>FONCTIONNEMENT</b>                 | <b>192 010,55 €</b>        |                                  | <b>29 799,98 €</b>              |  | <b>221 810,53 €</b> |
| <b>INVESTISSEMENT</b>                 | <b>-2 398,27 €</b>         |                                  | <b>-61 167,60 €</b>             |  | <b>-63 565,87 €</b> |

***Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent et votent à l'unanimité l'affectation du résultat exercice 2022 Budget Service Eau.***

#### **Fixation du prix de l'eau 2023**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'augmenter le tarif de l'eau soit :

|  | <b><u>2022</u></b>             | <b><u>Variation</u></b> | <b><u>2023</u></b>              |
|--|--------------------------------|-------------------------|---------------------------------|
| <b><u>0 à 100 m<sup>3</sup></u></b>            | <b><u>2.55 €</u></b>           | <b><u>+0.10 €</u></b>   | <b><u>2.65 €</u></b>            |
| <b><u>&gt;100 m<sup>3</sup></u></b>            | <b><u>2.45€</u></b>            | <b><u>+ 0.10 €</u></b>  | <b><u>2.55€</u></b>             |
| <b><u>Location de compteur particulier</u></b> | <b><u>7.50 € /semestre</u></b> | <b><u>Inchangée</u></b> | <b><u>7.50 € / semestre</u></b> |

Monsieur le Maire rappelle que la CCHS a voté une nouvelle tarification du SPANC de 10€ au lieu de 16.50€ soit une baisse annuelle de 6.50 €.

***A l'unanimité, le conseil municipal délibère et adopte la nouvelle tarification de l'eau 2023.***

#### **Convention école communale**

Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré Messieurs les Maires de Feuillères et de Hem-Monacu afin de leur détailler le coût de l'école communale et de solliciter au nom de la commune une participation mieux adaptée aux coûts actuels de l'énergie et des abonnements divers.

Messieurs les Maires de Feuillères et de Hem qui ont pris bonne note de ces données, sont conscients de la charge à partager et reviendront vers les élus de Cléry après consultation de leur conseil municipal.

#### **Questions diverses**

Monsieur le Maire évoque la réderie du Printemps qui s'est déroulée dans une bonne ambiance. Il tient à remercier les membres de l'association Cléry Entente Loisirs pour leur disponibilité et l'organisation de cette manifestation.

Monsieur le Maire énonce les diverses manifestations qui auront lieu cette année :

- A l'initiative de l'association syndicale de propriétaires et exploitants d'étangs de la Haute Somme ASPEEHS à laquelle la commune adhère, des alevins de brochet et des civelles, alevins d'anguilles seront remis à l'eau dans les étangs communaux mi-avril.
- Accueil d'un séminaire de la Paroisse de Péronne du 2 au 6 Mai à la salle polyvalente. (diffusion d'information dans les boîtes aux lettres )
- Cérémonies du 8 Mai à partir de 10h. Une note d'information sera distribuée à la population.
- Visite de l'église organisée par le PETR le samedi 27 Mai
- Accueil des journées scolaires des CM2 des communes de la CCHS sur le thème du patrimoine naturel avec visite des étangs et du parcours des oiseaux. La commune met à la disposition de la CCHS la salle polyvalente pour une durée de 14 jours fin mai début juin.
- Fête du village le 2 Juillet avec présence de manèges.
- Fête des étangs le 14 Juillet
- Voyage des aînés le mercredi 6 Septembre. Une note d'information sera diffusée prochainement.
- Opération Brioches le samedi 14 Octobre

***Le conseil municipal prend note de toutes ces informations.***

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal pour toutes les décisions prises ce jour et les interventions constructives de chacun.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures trente minutes.

### **SEANCE DU 02 MAI 2023**

L'an deux-mille-vingt-trois, le deux Mai 2023 à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Cléry sur Somme, convoqué en séance ordinaire le 21 Avril 2023, s'est réuni dans la salle des votes de la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe COULON, Maire.

**Etaiènt présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants :** Philippe COULON – Dominique LENGLET - Anne MAUGER -Christian ALARY-Jean-Philippe CHRETIEN- Yohan COGET-Mickaël SAINT-SOLLIEUX - Florent SAVARY- Julie STEFANOVIC -PERDIGEON-Eric ZENOBEL.

**Secrétaire de séance :** Anne Mauger

**Etaiènt présente** Mme Christelle DOBOEUF, secrétaire de mairie.

**Etaiènt excusés :** Mesdames Valérie BISBROUCK et Joëlle FRANCQUEVILLE et Messieurs Jean-François DEWAMIN, Didier FOURNIER et Christian LEVECQUE.

**Procurations :**

Jean-François DEWAMIN à Philippe COULON

Didier FOURNIER à Dominique LENGLET

Christian LEVECQUE à Christian ALARY

Joëlle FRANCQUEVILLE à Anne MAUGER

Valérie BISBROUCK à Julie STEFANOVIC -PERDIGEON

**Etait inscrit à l'ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 4 Avril 2023
- Attribution des travaux d'huisseries de la salle polyvalente
- Cérémonie du 8 Mai 1945
- Convention école communale
- Voyage des aînés
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à vingt heures.

M le Maire demande de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- L'admission en non-valeur de créances irrécouvrables
- La Mise à disposition de la salle polyvalente à la CCHS

***Approbation du Conseil Municipal.***

**Approbation du compte-rendu de la séance du 4 Avril 2023**

Monsieur le Maire porte au vote l'approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal.

***Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 04 Avril 2023.***

**Admission en non-valeur des créances irrécouvrables délibération 2023-05-01**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Que les services du Trésor Public ont transmis un état de titres non soldés, à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur dans le budget de l'Eau. Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de créances de factures d'eau pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui. Il indique que le montant des titres à admettre en non-valeur s'élève à 1 794,25€.

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :***

***Décide d'admettre la somme de 1 794,25€ en non-valeur dans le budget de l'Eau.***

**Mise à disposition de la salle polyvalente à la CCHS délibération 2023-05-02**

La CCHS a sollicité la Commune pour disposer durant 14 jours de la salle polyvalente afin d'accueillir les écoles communales de son périmètre en Mai et juin 2023.

M le Maire propose de mettre à disposition la salle polyvalente au tarif de 50 euros par jour soit 14 jours x 50€ = 700€.

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de mettre à disposition la salle polyvalente à la CCHS au tarif de 50€ par jours soit 14 jours x 50€ = 700 €***

### **Attribution des travaux d'huisseries de la salle polyvalente délibération 2023-05-03**

Monsieur le Maire rappelle que la commission d'appel d'offre s'est réunie le 20 Avril 2023 afin de statuer sur 3 devis en respectant les critères techniques précisés par le Conseil Municipal lors d'une dernière séance : fenêtres et dormants PVC Haute Qualité, portes latérales en Alu et un délai de livraison pour Octobre 2023.

|  | Instinct Fenêtre<br>Arras | Reno'ha<br>Saint Quentin | Thomas Lesage<br>Belloy en Santerre |
|--|---------------------------|--------------------------|-------------------------------------|
| Portes latérales Alu<br>Fenêtres + dormants<br>PVC | 67 725,62€                | 63 595,95€               | 71605,43€                           |

Monsieur le Maire expose que les membres de la commission d'appel d'offre, réunis en séance le 20 avril 2023, ont décidé de retenir, après étude et analyse des offres, la proposition de l'entreprise RENO'HA de Saint Quentin pour un montant de 63 595,95€.

Monsieur Mickaël SAINT-SOLLIEUX intervient en précisant que des huisseries Alu pour l'ensemble, seraient plus judicieux et plus résistants dans le temps.

Monsieur le Maire répond que la commission d'appel d'offre a respecté les options techniques décidées lors de la dernière réunion du Conseil Municipal.

Monsieur Christian ALARY ajoute que d'un point de vue technique, le choix de fenêtres en Alu serait mieux mais qu'économiquement le coût des travaux serait trop onéreux pour la commune.

Monsieur le Maire soumet au vote la décision de la commission d'appel d'offre.

15 Avis exprimés y compris les procurations - Avis contraire : 1

- Abstention : 0

- Avis favorable : 14

*Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité moins 1 voix, décident conformément à l'avis de la commission d'Appel d'Offre, l'attribution des travaux d'huisseries de la salle polyvalente à l'entreprise Reno'ha de Saint Quentin.*

### Cérémonie du 8 Mai 1945

Monsieur le Maire évoque les cérémonies du 8 Mai qui débiteront dès 10H avec dépôt de gerbes à la plaque commémorative d'Anne-Marie Vion rue d'Omiécourt puis au monument aux morts. Une note d'information a été diffusée à la population à ce sujet.

*Les conseillers ont pris note de toutes ces informations.*

### Convention école communale

Monsieur le Maire confirme le retrait d'un enseignant, décidé par l'académie, à l'école communale pour la rentrée 2023/2024. A ce jour, environ 34 élèves sont inscrits à la rentrée pour 2 institutrices.

Il précise qu'il y a lieu de signer la convention de l'année en cours avec les communes de Feuillères et Hem-Monacu.

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu Messieurs les Maires de Feuillères et Hem-Monacu pour leur évoquer la situation actuelle soit :

45 élèves au total dont : - 15 pour Cléry sur Somme  
- 17 pour Feuillères  
- 6 pour Hem-Monacu  
- 7 hors convention

Soit plus de 50% des effectifs pour ces 2 communes qui ne supportent à elle 2 que 10% du coût total des charges annuelles de fonctionnement.

Monsieur le Maire a dû solliciter un effort significatif auprès de ses homologues afin de participer entre autre, aux surcoûts d'énergies liés aux locaux de l'école.

Après délibération de son Conseil Municipal et retour de Monsieur le Maire de **Hem-Monacu**, il a été entériné :

**Cotisation annuelle Maternelles : 580€/enfant (Inchangé)**

**Cotisation Elémentaire ; 480€/enfant (inchangé)**

**Participation garderie annuelle : 500€(inchangé)**

**Participation annuelle complémentaire : 500€ (+500€)**

Après délibération de son Conseil Municipal et retour de Monsieur le Maire de **Feuillères**, il a été entériné :

**Cotisation maternelle : 680€/enfant (+100€)**

**Cotisation élémentaire : 580€/enfant (+100 €)**

**Participation annuelle garderie : 1500€/an (inchangé)**

Dès réception des 2 délibérations correspondantes, Monsieur le Maire établira les conventions afin d'émettre les titres de règlement.

***Les membres présents prennent note et approuvent la demande.***

### **Voyage des aînés**

Monsieur le Maire confirme la date du **jeudi 7 septembre** pour la sortie des Aînés. Il précise qu'un courrier a été adressé aux administrés âgés de plus de 65 ans en 2023 et résident dans la commune depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Chaque conjoint, même âgé de moins de 65 ans est évidemment convié également.

***Les membres du Conseil Municipal approuvent cette manifestation votée lors de l'établissement du budget principal 2024.***

### **Questions diverses**

- Devis alarme complémentaire pour le garage du fourgon.  
Devis SYSTEO= 2 736,94 TTC (prestataire actuel)
- L'assemblée décide à l'unanimité de ne pas donner suite au devis pour le moment compte tenu du montant estimé.
- Monsieur le Maire informe du courrier du Conseil Régional des Hauts de France qui rappelle la date du **2 juin** à l'ensemble des citoyens, date officielle de la « **fête des voisins** »
- Monsieur le Maire informe que la réunion annuelle du comité de gestion de « l'Espace naturel sensible des étangs de Cléry sur Somme » se tiendra le jeudi 11 mai 2023 au siège du CCHS. Comité auquel il assistera.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h45.

## **SEANCE DU 06 JUIN 2023**

L'an deux-mille-vingt- trois, le six Juin 2023 à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune de CLERY SUR SOMME, convoqué en séance ordinaire le 26 Mai 2023, s'est réuni dans la salle des délibérations de la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe COULON, Maire.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants :** Philippe COULON – Dominique LENGLET - Anne MAUGER - Valérie BISBROUCK- Yohan COGET- Jean-François DEWAMIN- Didier FOURNIER- Joëlle FRANQUEVILLE -Christian LEVECQUE Florent SAVARY- Julie STEFANOVIC –PERDIGEON -Éric ZENOBEL.

**Secrétaire de séance :** Anne Mauger

**Etait excusée** Mme Christelle DOBOEUF, secrétaire de mairie.

**Etaient excusés :** Messieurs Christian ALARY, Jean-Philippe CHRETIEN et Mickaël SAINT-SOLLIEUX.

**Procurations :**

Christian ALARY à Philippe COULON

Jean-Philippe CHRETIEN à Eric ZENOBEL

Mickaël SAINT-SOLLIEUX à Yohan COGET

**Etait inscrit à l'ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 2 Mai 2023

-RH

-Subventions

-Fête des étangs

-Voyage des aînés

-Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à vingt heures.

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour.

Les membres présents acceptent ces ajouts.

**Points ajoutés à l'ordre du jour :**

-Cession de parcelles

-Gratification de stage

**Approbation du compte-rendu de la séance du 2 Mai 2023**

Monsieur le Maire porte au vote l'approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal.

***Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 02 Mai 2023.***

**Cession de parcelles AC 248 et AC 249 et AB 322 Délibérations : 2023-06-01,2023-06-02**

Monsieur le Maire propose au conseil la cession de la parcelle AC 248 d'une surface de 3.53 ares.

Monsieur le Maire informe de la régularisation pour cession d'une parcelle dont dispose et entretient depuis 45 ans le propriétaire de la parcelle AC 134 et AC 135. Deux riverains, Mme Wagny et M Coulon, voisins de la parcelle sont concernés.

Monsieur le Maire soumet au conseil la proposition fixée à 2500 euros hors frais à la charge de l'acquéreur, M. Coulon , propriétaire des parcelles 134 et 135, sous réserve d'inscrire dans l'acte de cession l'obligation d'un droit d'échelle permettant l'accès pour l'entretien de la propriété de Mme Wagny.

Monsieur le Maire se portant acquéreur de la parcelle se retire afin de ne pas participer au vote.

Il en est de même pour M.Lenglet dont le fils est concerné par la cession de la parcelle voisine.

***Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité la cession de la parcelle AC 248 pour 2500 euros hors frais à la charge de l'acquéreur M. Coulon sous réserve d'inscrire dans l'acte l'obligation d'un droit d'échelle et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tout acte se rapportant à cette cession.***

Monsieur le Maire propose au conseil la cession de la parcelle AC 249 ET AB 322 d'une surface de 2.89 ares.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'un terrain communal en friche planté d'arbres de haute tige dont 5 ou 6 empiètent l'espace en hauteur sur les parcelles des voisins Mme Mascré et M. Lenglet , propriétaires des parcelles 136 et 138.

Sous prétexte que la commune souhaite s'affranchir de la coupe de ces arbres comme l'impose le code rural pour le respect de la propriété du voisinage, il est proposé de céder pour l'euro symbolique ces deux parcelles au riverain des parcelles 131 et 133et 134, Mme Mascré qui souhaite l'acquisition sous réserve qu'elle s'engage à couper au pied les arbres gênant la propriété voisine et d'assurer durablement l'entretien des parcelles vis-à-vis du voisin M.Lenglet Sébastien .

Monsieur le Maire et Monsieur Dominique Lenglet, adjoint, riverains des parcelles demandent à ne pas participer au vote compte tenu de leur position de riverains.

***Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité la cession de la parcelle AC 249 et AB 32 pour un euro symbolique à Mme Mascré sous réserve d'un entretien durable des parcelles et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tout acte se rapportant à cette cession.***

#### **Gratification de stage Délibération 2023-06-03**

Monsieur le Maire soumet, au conseil, l'attribution d'une indemnité de 200 euros pour Madame Maëlle Lorio qui a accompli 3 stages de plusieurs semaines auprès de l'ATSEM à l'école et au service cantine dans le cadre de sa formation scolaire.

***Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident l'attribution d'une gratification de 200 euros pour les périodes de stage effectuées par Madame Maëlle Lorio.***

#### **Ressources Humaines**

##### **Création d'un emploi permanent Délibération 2023-06-04**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, suite à une fin de contrat de travail au 31 juillet 2023, la création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité la création de cet emploi permanent d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.**

##### **Suppression d'un poste à 30 H et création d'un poste à 35H Délibération 2023-06-05**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer le poste d'adjoint technique territorial comportant 30 heures de travail par semaine pour créer simultanément à compter du 01 septembre 2023, un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité la suppression du poste d'adjoint technique territorial à 30 H et Ils décident à l'unanimité de créer simultanément le poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe pour une durée de 35 H à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**-Avancement de grade Délibération 2023-06-06**

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le tableau des emplois permanents de la collectivité, à compter du 01 septembre 2023 comme suit :

| <i>Cadres d'emplois/Grade</i>  | Grades  | Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service |
|--|---|---|
| <b><i>Filière administrative</i></b><br><i>Adjoint administratif</i> | Adjoint administratif   | 1 TNC 30H   |
| <b><i>Filière technique</i></b><br><i>Adjoint technique</i>          | Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe<br>Adjoint technique | 2 TC 35H<br>1 TNC 30H<br>2TNC 15 H<br>1TNC 3,42 H |
| <i>Filière Médico-Social</i>   | ATSEM principal 1ere classe   | 1TC 35 H  |

**Subventions Délibération 2023-06-07**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de débattre sur les subventions aux associations.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'allouer les subventions ci-dessus désignées.

| Associations                | Montants alloués |
|-----------------------------|------------------|
| Entente Cléry Loisirs       | 3 500 €          |
| Club Longue Paume           | 2 500 €          |
| Clique des sapeurs-pompiers | 300 €            |
| Coopérative scolaire        | 500 €            |

### **Fête des étangs**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les affiches et la fiche de réservation pour la fête des étangs du 14 Juillet seront diffusées ces prochains jours.

*Les membres du conseil prennent note de ces informations.*

### **Voyage des aînés**

Monsieur le Maire rappelle que le voyage des aînés aura lieu en Septembre et que les inscriptions ont débuté. Le programme de la journée sera communiqué aux personnes inscrites.

*Les membres du conseil prennent note de ces informations.*

### **Questions diverses**

- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un arrêté municipal de zone 30 a été établi et affiché en mairie concernant le chantier situé 9 rue Anne Marie Vion. Les différentes personnes concernées en ont été informées par courrier.

Monsieur le Maire rappelle que selon le calendrier établi en début d'année le prochain Conseil Municipal se tiendra le mardi 5 Septembre à 20 h en Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h45.

## **Séance du 14 Octobre 2023**

L'an deux-mille-vingt-trois, le quatorze Octobre 2023 à neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CLERY SUR SOMME, convoqué en séance le 26 Septembre 2023, s'est réuni dans la salle des délibérations de la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe COULON, Maire.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants :** Philippe COULON - Dominique LENGLET - Valérie BISBROUCK- Yohan COGET- Jean-François DEWAMIN - Didier FOURNIER- Joëlle FRANQUEVILLE - Mickaël SAINT-SOLLIEUX - Julie STEFANOVIC - PERDIGEON- Éric ZENOBEL.

**Secrétaire de séance :** Dominique LENGLET

**Etaient excusés :** Madame Anne MAUGER, Messieurs Christian ALARY, Jean-Philippe CHRETIEN Christian LEVECQUE et Florent SAVARY.

**Procurations :**

Jean-Philippe CHRETIEN à Yohan COGET

Anne MAUGER à Philippe COULON

Florent SAVARY à Didier FOURNIER

**Etait inscrit à l'ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 5 Septembre 2023

- PLUi

Monsieur le Maire ouvre la séance à neuf heures.

### **1. Approbation du compte-rendu de la séance du 5 Septembre 2023**

Monsieur le Maire porte au vote l'approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal.  
***Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 05 Septembre 2023.***

### **2. PLUi Délibération n° 2023-10-01**

La réserve du Conseil Municipal portera essentiellement sur les parcelles 133 et 284 et 301. En effet, le fait de rendre ces parcelles non constructibles, crée une discontinuité au cœur du village. La commune n'envisage pas de faire valoir son droit de préemption pour acquérir ce bien privé, du fait qu'elle est déjà dotée d'un patrimoine vert non bâti conséquent. Il permet de ce fait judicieux d'inclure ces parcelles dans la zone constructible pour la partie haute, la partie basse se situant elle, dans la zone PPRI et peut-être d'y inclure une zone de 10 mètres coté église qui ne serait pas constructible pour assurer un cône de vue sur les étangs (*suggestion émise par Mme Goriau de la DDTM*).

#### **Plusieurs arguments ont été repris en séance afin d'étayer notre réserve :**

- De gros efforts ont été consentis afin de réduire, malgré nos demandes, l'artificialisation du village.
  - Suppression des parcelles 133/131/135 représentant 6 terrains potentiels (cœur de village)
  - Suppression des parcelles 211/212 représentant 4 terrains potentiels (cœur de village)
  - Suppression des parcelles 72 et 183 représentant 2 terrains potentiels (cœur de village)
- Moins de 10 parcelles selon le plan défini à ce jour restent constructibles dont 3 seront pas cédées.
- En ce qui concerne l'attractivité de la commune, il est à noter que pour ces 3 dernières années, soit depuis 2021, 10 permis de construire ont été délivrés et 7 maisons sont sorties de terre à ce jour.
- Sur les parcelles 133/284 et 301, un permis de construire a été attribué pour la construction d'une habitation (parcelle 301).  
Une mise à jour est à prendre en compte sur le plan définitif.

- Egalement sur le plan de zonage, une construction est en cours sur la parcelle AE 238 (mise à jour à effectuer)
- L'inscription au patrimoine régional de l'église Saint Martin, et pour l'ensemble de l'édifice est à ce jour pratiquement acquise. Il y aura donc lieu d'intégrer les directives de construction qui s'imposent, dans le règlement écrit du PLUi après s'être rapprochée des services de la DRAC.

***Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après avoir débattu sur le sujet,  
Après en avoir délibéré,***

Le Conseil Municipal décide :

D'émettre **un avis favorable avec les réserves ci-après** :

1. Intégration des parcelles 133/284 et 301 en zone urbanisable avec néanmoins une partie non constructible de 10 mètres côté église et sur toute la profondeur. (prescription de Mme Goriau de la DDTM)
2. Nécessité de mise à jour du plan de zonage avec les données actualisées (permis délivrés ou constructions terminées)
3. Prise en compte de l'inscription de l'église Saint Martin dans la rédaction du règlement écrit du PLUi
4. Ajouter un calvaire route de Bouchavesnes (chemin des Pauvres) et le cimetière (Christ) en patrimoine bâti (éléments ponctuels).

Monsieur le Maire remercie les membres présents pour la qualité de l'analyse effectuée sur l'examen de l'arrêt n°1 proposé par la Communauté de Communes Haute Somme.

Monsieur le Maire rappelle que selon le calendrier établi en début d'année la prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le **Mardi 7 Novembre 2023 à 20 h en Mairie.**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 10h30.

#### **Séance du 05 Septembre 2023**

L'an deux-mille-vingt-trois, le cinq Septembre 2023 à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de CLERY SUR SOMME, convoqué en séance ordinaire le 22 Août 2023, s'est réuni dans la salle des délibérations de la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe COULON, Maire.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants :** Philippe COULON – Dominique LENGLET - Anne MAUGER - Valérie BISBROUCK- Yohan COGET-Jean-François DEWAMIN -Christian LEVECQUE-Mickaël SAINT-SOLLIEUX - Florent SAVARY- Éric ZENOBEL.

**Secrétaire de séance :** Anne Mauger

**Etait présente** Mme Christelle DOBOEUF, secrétaire de mairie.

**Etaient excusés :** Mesdames Joëlle FRANQUEVILLE et Julie STEFANOVIC –PERDIGEON  
Messieurs Christian ALARY, Jean-Philippe CHRETIEN et Didier FOURNIER.

**Procurations :**

Christian ALARY à Philippe COULON

Jean-Philippe CHRETIEN à Éric ZENOBEL

Didier FOURNIER à Jean-François DEWAMIN

Joëlle FRANQUEVILLE à - Anne MAUGER

Julie STEFANOVIC –PERDIGEON à Dominique LENGLET.

**Etait inscrit à l'ordre du jour :**

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 6 Juin 2023
2. DM régularisation Budget M 49
3. DM régularisation Budget M 57 (Amortissements)
4. Barème Tickets de cantine 2023/2024
5. Point sur la rentrée scolaire 2023/2024
6. Baux de location (avenants)
7. Révision commission électorale
8. Toiture local service technique
9. FDE 80 projet rue d'Omiécourt
10. RH
11. Espaces Naturels Sensibles
12. -Système de protection SYSTEO
13. Créance US Cléry
14. Devis Elagage
15. Questions Diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à vingt heures. Monsieur le Maire salue la présence d'un représentant du Courrier Picard et demande au Conseil l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour.

**Point ajouté à l'ordre du jour :**

-Entrée Eglise

### **1. Approbation du compte-rendu de la séance du 6 Juin 2023**

Monsieur le Maire porte au vote l'approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal.

***Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 06 Juin 2023.***

### **2. Entrée Eglise Délibération n°2023-09-01**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les devis établis par les entreprises AT2H et SAS DERUY au sujet des travaux d'aménagement de l'entrée de l'Eglise.



### Comparatif devis AT2H et SAS DERUY pour les travaux d'accès de l'Eglise

|       | MONTANT HT  | MONTANT TTC |
|-------|-------------|-------------|
| AT2H  | 10 830,00 € | 12 996,00 € |
| DERUY | 9 931,60 €  | 11 917,92 € |

*Après examen détaillé et délibération, les membres du Conseil votent à l'unanimité l'attribution des travaux à l'entreprise SAS DERUY pour un montant de 11 917.92 € TTC*

**3. DM régularisation Budget M 49 Délibération n°2023-09-02**

Monsieur le Maire propose à la demande de la trésorerie de prendre une DM pour équilibrer le budget du service EAU 2023.

## DM BUDGET M 49

| Chapitre et Article   | Montant   |
|---|-----------|
| <b>BUDGET EAU</b>   |           |
| DF Chapitre 62 Autres Services Extérieurs<br>- Article 621 Personnel extérieur au service | -14 500 € |
| DF Chapitre 62 Autres Services Extérieurs<br>- Article 628 Divers                         | -500 €    |
| DF Chapitre 62 Autres Services Extérieurs<br>- Article 6218 Autres personnels extérieurs  | +15 000 € |

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide les modifications ci-dessus sur le budget sur le service EAU 2023.*

**4. DM régularisation Budget M 57 (Amortissements) Délibération n°2023-09-03**

Monsieur le Maire propose à la demande de la trésorerie de prendre une DM pour équilibrer le budget de la Commune M 57 2023.

## DM BUDGET M 57 AMORTISSEMENTS

| Chapitre et Article   | Montant   |
|---|-----------|
| <b>BUDGET COMMUNE</b>   |           |
| DF Chapitre 68 Dotations aux amortissements et provisions       |           |
| Article 681 dotations aux amortissements                        | + 1 200 € |
| RF Chapitre 75 autres produits de gestion courante              |           |
| Article 7588 autre produit divers de gestion courante           | +1 200 €  |
| DI Chapitre 21 immobilisations corporelles                      |           |
| Article 2131 immobilisations corporelles                        | + 2 800 € |
| RI Chapitre 28 amortissement des immobilisations                |           |
| Article 28041512 GFP de rattachement bâtiments et installations | + 2 800 € |

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide les modifications ci-dessus sur le budget de la Commune 2023.*

### **5. Barème Tickets de cantine et garderie 2023/2024**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le fournisseur de repas API a révisé ses tarifs entraînant une augmentation de 10 %.

Malgré cette hausse du coût des repas, monsieur le Maire propose de ne pas changer le tarif du ticket de cantine de 4 euros.

Le barème du ticket de garderie reste également inchangé à 1 euros.

*Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision de maintenir le tarif du ticket de cantine à 4 euros et le tarif du ticket de garderie à 1€*

### **6. Point sur la rentrée scolaire 2023/2024**

Monsieur le Maire précise que la rentrée s'est déroulée dans de bonnes conditions et évoque les travaux réalisés au cours des deux derniers mois. Désormais, toutes les classes ainsi que le bureau de la Directrice sont regroupés dans un seul et même bâtiment ce qui a nécessité des travaux d'aménagement : pose d'un sol stratifié, travaux d'électricité, dépose et pose d'un TBI, achat de rideaux occultants, achat d'un PC pour la Directrice, aménagement des deux classes (transfert du mobilier scolaire, pose d'un tableau blanc et de tringles).

Madame Mauger fait un point sur les effectifs : 28 élèves dont 17 en Maternelle-CP et 11 en Primaire (CE1, CE2, CM1 et CM2).

Les effectifs de la cantine restent les mêmes, ceux de la garderie sont plus élevés que l'an dernier.

Monsieur le Maire ajoute qu'une convention sera signée avec le SISCO de BARLEUX car depuis la rentrée, une enfant de la commune de Flaucourt est inscrite à l'école.

***Le conseil municipal prend note et approuve toutes ces informations.***

#### **7. Baux de location (avenants) Délibération n°2023-09-04**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les baux du Marais de Buscourt sont indexés sur l'indice INSEE des prix à la consommation et qu'au vu de leur très forte augmentation, il est nécessaire de faire un avenant à ces deux baux en déterminant un loyer fixe de 4000 € pendant la durée de ces deux baux afin que les locataires n'aient pas à subir une inflation non adaptée.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide le blocage du prix de location pendant le bail qui prend également en compte le fait qu'actuellement les parcelles d'étang concernées subissent périodiquement le phénomène invasif par la myriophylle qui réduit l'utilisation pleine de la surface d'eau et de faire un avenant aux deux baux aux conditions suivantes : un loyer de 4000 € pour chacun des baux à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 et jusqu'à l'expiration du bail, et de donner délégation à Monsieur le Maire pour la signature des nouveaux baux .***

#### **8. Révision Commission Electorale**

Monsieur le Maire informe qu'à la demande des services de la Préfecture les membres de la commission électorale ont été mis à jour.

## Révision Commission Electorale

| Membres  | Titulaire/<br>Suppléant | Civilité | Nom       | Prénom        |
|--|-------------------------|----------|-----------|---------------|
| Conseiller<br>Municipal                              | Titulaire               | M        | SAVARY    | Florent       |
| Conseiller<br>Municipal                              | Suppléant               | M        | DEWAMIN   | Jean-François |
| Délégué de<br>l'Administration                       | Titulaire               | M        | VELU      | Bruno         |
| Délégué de<br>l'Administration                       | Suppléant               | M        | DELOFFRE  | Jean-Luc      |
| Délégué du<br>Président du<br>Tribunal<br>Judiciaire | Titulaire               | M        | RAT       | Christophe    |
| Délégué du<br>Président du<br>Tribunal<br>Judiciaire | Suppléant               | Mme      | DEGRASSET | Fabienne      |

***Le Conseil Municipal prend connaissance du tableau des membres de la commission électorale.***

#### **9. Toiture local service technique Délibération n°2023-09-05**

Monsieur le Maire évoque à l'assemblée des travaux d'urgence à effectuer sur une partie de la toiture des services technique. Afin de remédier aux fuites lors des épisodes de pluie, il y a lieu de prévoir le remplacement des tuiles avant sous toiture sur un pan du bâtiment.

Monsieur le Maire propose de retenir le devis de Cléry Toiture pour un montant de 5 214,60 € TTC pour une intervention avant la saison hivernale.

***Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord et mandate M le Maire pour passer commande à la société Cléry Toiture pour un montant de 5 214,60 € TTC***

#### **10. FDE 80 projet rue d'Omiécourt**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier d'effacement de la ligne M T rue d'Omiécourt avance avec les services de la SICAE et de la FDE. Monsieur le Maire précise qu'il est actuellement en discussion avec ses services afin que des travaux soient pris en compte dans le cadre d'un renforcement du réseau et donc sans conséquences sur le budget communal. Il y aura toutefois besoin d'équiper la rue de nouveaux points d'éclairage, à notre charge, précisant cependant être en partie subventionnés. Monsieur le Maire reviendra sur le sujet au fil de l'avancement du dossier.

#### **11. Ressources Humaines Délibération n°2023-09-06**

Monsieur le Maire propose la création à compter du 01 Novembre 2023 d'un emploi d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural dans le grade d'agent technique principal de 1<sup>ère</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour 35 heures hebdomadaires.

***Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité la création à compter du 01 Novembre 2023 d'un emploi d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural dans le grade d'agent technique principal de 1<sup>ère</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour 35 heures hebdomadaires.***

#### **Délibération 2023-09-07**

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet ou à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services et de fixer la durée hebdomadaire de service afférente à ces emplois en fraction de temps complet exprimée en heures.

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

1. APPROUVE le tableau des emplois permanents de la collectivité, à compter du 01 novembre 2023 comme suit :

| <b>Cadres d'emplois/Grade</b>                          | <b>Grades</b>         | <b>Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service</b> |
|--|-----------------------|--|
| <b>Filière administrative</b><br>Adjoint administratif | Adjoint administratif | 1 Temps Non Complet 30H                                  |

|   |   |   |
|---|---|---|
| <b>Filière technique</b><br>Adjoint technique | Adjoint technique principal de 1 <sup>ème</sup> classe<br><br>Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe<br><br>Adjoint technique | 1 Temps Complet 35H<br><br>1 Temps Complet 35H<br><br>1 Temps Non Complet 30H<br>2 Temps Non Complet 15 H<br>1 Temps Non Complet 3,42 H |
| <b>Filière Médico-Social</b><br><br>ATSEM     | ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe   | 1 Temps Complet 35 H  |

2. DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

*Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2023.*

#### **Délibération n°2023-09-08**

Monsieur le Maire propose, suite à l'avis favorable du Comité Technique du 05 Septembre 2023 de supprimer le poste d'adjoint technique territorial principal 2<sup>ème</sup> classe comportant 30 heures de travail par semaine pour créer simultanément à compter du 01 Octobre 2023 un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de supprimer le poste d'adjoint technique territorial principal 2<sup>ème</sup> classe comportant 30 heures de travail par semaine pour créer simultanément à compter du 01 Octobre 2023 un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.*

#### **Délibération 2023-09-09**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de corriger la délibération du 06/12/2022 concernant l'accroissement temporaire d'activité pour la période du 08 Décembre 2022 au 06 Janvier 2023 inclus.

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident d'autoriser Monsieur le Maire de recruter un agent contractuel au grade d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe pour une durée hebdomadaire de 35 heures du 08 Décembre 2022 au 06 Janvier 2023 inclus.*

## **12. Espaces Naturels Sensibles**

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le relevé des échanges du comité de gestion de l'espace naturel sensible qui s'est tenu le 10 Mai 2023 dans l'enceinte de la Communauté de Communes de la Haute Somme à Péronne en présence de Franck BEAUVARLET, vice-président du Conseil Départemental de la Somme en charge de l'environnement et de la transition énergétique.

Lors de ces échanges, Monsieur le Maire est intervenu en précisant :

- que le parking rue Anne Marie Vion est trop souvent en eau et pourrait être refait à l'entrée, afin d'être plus accueillant,
- que la commune organise la fête des étangs le 14 Juillet et qu'à cette occasion Vincent Crul (guide Qualinat) anime des visites guidées du parcours des oiseaux et
- que les visiteurs du site mériteraient une entrée plus décente.

***Le Conseil Municipal approuve les interventions de Monsieur le Maire.***

### **13. Système de protection SYSTEO**

La Société SYSTEO a établi le chiffrage d'un nouveau système d'alarmes pour la Mairie et les services techniques. Le Montant du devis s'élève à 1 929,69€ TTC.

Sur proposition de Monsieur le Maire et des membres présents, l'assemblée décide, pour le moment de ne pas donner suite à cette proposition.

### **14. Créance US Cléry**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal, un courrier de la Ligue de Football des Hauts de France adressé à Monsieur le Président de l'US de Cléry sur Somme avec copie à la Mairie, au sujet d'une créance de 1 925€. A ce jour le club est enregistré en tant qu'inactif auprès de la ligue de Football des Hauts de France, mais aurait omis d'après la Ligue de Football des Hauts de France de solder son compte.

***Le conseil municipal prend note de cette information.***

### **15. Devis Elagage**

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de couper ou d'élaguer les arbres morts, qui menacent de tomber sur le territoire. Il soumet le devis de l'entreprise Delattre d'un montant de 1 260 € HT pour une intervention début octobre.

***Approbation à l'unanimité des membres présents.***

### **16. Questions diverses**

- ↳ Monsieur le Maire informe l'assemblée du renouvellement du matériel informatique de la Mairie imputable et prévu sur le budget de l'Eau M 49. (Facturations et relevés)  
Le chiffrage remis par Péronne Bureau, y compris transfert des données s'élève à 1 478,00 € HT.

***L'ensemble des membres présents approuvent le remplacement de l'ancien matériel vétuste.***

↪ Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un audit externe initié par la CCHS sur les contrats d'assurance des 60 communes la composant. Le but de la CCHS étant de mutualiser les contrats afin d'obtenir de meilleurs garanties.

Après retour de la société mandatée à savoir RISK Partenaire, il apparaît que les conditions négociées pour et par notre Commune avec l'AMP restent avantageuses et qu'il ne sera donc pas nécessaire d'adhérer à un éventuel appel d'offre groupé avec la CCHS.

↪ Dans le cadre des travaux du Canal Seine Nord Europe, il y aura lieu de signer une convention avec la SCSNE pour la déviation de la conduite d'eau de la RD 938. Notre collectivité prendra en charge et la SCSNE remboursera les dépenses pour l'ensemble à savoir :

Devis assistance à maîtrise d'ouvrage

Marché de maîtrise d'œuvre

Marché d'exécution des travaux

Monsieur le Maire reviendra sur le sujet lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

↪ Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal de la lettre de remerciement au Conseil de Madame Surcin pour l'attention portée lors du décès de son fils Pascal.

↪ Madame Valérie Bisbrouck, Conseillère Municipale, interroge sur le devenir du lieu-dit : « la Bassée ».

Monsieur le Maire expose que le site de « la Bassée » fait partie de l'histoire du village et du site environnant de l'Eglise Saint Martin, l'emplacement est actuellement sous bail avec le riverain qui en assure l'entretien. Après un tour de table des membres présents, et échange sur le sujet ; l'assemblée à la majorité souhaite que le site reste la propriété du patrimoine communal associé à l'Eglise Saint Martin, dont l'inscription aux monuments historiques est en discussion. Cependant, l'assemblée est favorable au maintien et au renouvellement du bail en cours avec le riverain qui en assurera l'entretien.

Monsieur le Maire rappelle que selon le calendrier établi en début d'année la prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le **Mardi 3 Octobre 2023 à 20 h en Mairie.**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h 15.

### **Séance du 07 Novembre 2023**

L'an deux-mille-vingt- trois, le sept Novembre 2023 à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Cléry sur Somme, convoqué en séance ordinaire le 27 Octobre 2023, s'est réuni dans la salle des délibérations de la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe COULON, Maire.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants :** Philippe COULON – Dominique LENGLET - Anne MAUGER - Christian ALARY- Valérie BISBROUCK- Jean-Philippe CHRETIEN- Yohan COGET- Jean-François DEWAMIN -Christian LEVECQUE- Mickaël SAINT-SOLLIEUX - Florent SAVARY- Julie STEFANOVIC –PERDIGEON- Éric ZENOBEL.

**Secrétaire de séance :** Anne MAUGER

**Etaient excusés :** Madame Joëlle FRANQUEVILLE, Messieurs Didier FOURNIER et Mickaël SAINT-SOLIEUX.

**Procurations :**

Didier FOURNIER à Philippe COULON

Mickaël SAINT-SOLIEUX à Éric ZENOBEL

Etait inscrit à l'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 14 Octobre 2023
2. Projet FDE 80
3. Acte SCSNE
4. Convention SCSNE, dévoiement réseau AEP
5. Présentation et faisabilité Columbarium
6. Avancement travaux en cours
7. Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à vingt heures. Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour.

Points ajoutés à l'ordre du jour :

- a. DM Budget principal
- b. DM Mise à disposition du personnel communal au service de l'eau.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 14 Octobre 2023

Monsieur le Maire porte au vote l'approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal.

*Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 14 Octobre 2023.*

a. DM Budget Principal Délibération n°2023-11-01

Monsieur le Maire propose au conseil les modifications suivantes au budget de la commune 2023 pour ajustement.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, les modifications suivantes au budget de la commune 2023 pour ajustement :*

| Chapitre et Article                               | Montant |
|---|---------|
| <b>BUDGET GENERAL</b>                             |         |
| <b>DF CHAP 12 Charges de Personnel</b>            |         |
| - Article 6411 Personnel Titulaire                | + 4 500 |
| - Article 6413 Personnel non titulaire            | + 3 000 |
| - Article 6450 Charges de Sécurité Sociale        | + 4 500 |
| <b>DF Chapitre 11 Charges à caractère général</b> |         |
| - Article 615231 Voiries                          | -12 000 |

b. DM Mise à disposition du personnel communal au service de l'eau. Délibération n°2023-11-02

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de l'élaboration du budget 2023 du service de distribution d'eau potable, il avait été nécessaire d'évaluer la dépense relative aux frais du personnel. Le montant établi est de la somme de 14 500€.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, que le budget du service de distribution d'eau potable remboursera à la commune la somme totale de 14 500 € pour l'année 2023, correspondant aux frais du personnel mise à disposition pour le service.***

## **2. Projets FDE 80 Délibération n°2023-11-03**

Monsieur le Maire revient sur le projet d'éclairage public rue d'Omiécourt en accompagnement de l'effacement de la ligne MT. Il expose le montage financier prévu par la FDE et la SICAE et évoque le reste à charge prévu pour notre collectivité. Il précise que ce reste à charge ne concerne que la partie éclairage public puisque les travaux d'effacement seront pris en charge en totalité par la FDE et la SICAE au titre d'un renforcement de ligne.

Ce projet sera à inscrire dans la mesure des crédits disponibles au budget 2024.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :***

- ***Sous réserve de crédit disponible d'inscrire le projet au budget 2024.***
- ***Autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des organismes dédiés.***

## **3. Convention SCSNE, dévoiement réseau AEP Délibération n° 2023-11-04**

Dans le cadre du passage du Canal Seine Nord Europe au niveau de la RD 938, il y aura lieu d'approfondir la canalisation d'alimentation d'eau potable du comptage général rue de l'orgibet à l'entrée du village.

Une convention avec la SCSNE doit être actée afin que ces travaux soient remboursés intégralement à la commune, service de l'eau pour :

- L'assistance à la maîtrise d'ouvrage
- Maîtrise d'œuvre
- Exécution des travaux

La Commune, juridiquement, ne peut déléguer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux directement à la Société du Canal Seine Nord Europe.

Monsieur le Maire fait état du devis d'assistance à maîtrise d'ouvrage reçu de la Société « Altereo »

Spécialisé dans l'étude des réseaux, pour un montant de 23 598 € TTC. Devis ayant pour objet l'assistance, pendant la durée du chantier des demandes techniques et administratives s'y rapportant.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :***

- ***La signature du contrat d'AMO avec le bureau d'étude « Altereo » pour un montant de 23 598 € TTC***
- ***La signature de la convention avec la Société du Canal Seine Nord Europe qui acte les modalités, le remboursement et les avances des travaux à prévoir pour le dévoiement des réseaux.***
- ***Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout acte s'y rapportant.***

#### **4. Présentation et faisabilité Columbarium**

Monsieur le Maire évoque la possibilité de mise en place d'un columbarium au cimetière et présente une présente à l'assemblée le projet de la réalisation d'un columbarium au cimetière et présente une première estimation des travaux à prévoir.

Après discussion, l'assemblée propose de demander un chiffrage à la Société Bobeuf afin de déterminer plus précisément la dépense.

Sous réserve de crédits disponibles, ce projet pourrait être inscrit au budget 2024

#### **5. Avancement travaux en cours**

Monsieur le Maire fait un point et informe le Conseil Municipal de l'avancement des travaux en cours.

##### **↳ Eglise**

Les travaux d'accès à l'entrée (y compris Personne à Mobilité Réduite), sont en cours de finition et la mise en œuvre des enrobés devrait être terminée fin Novembre. Une bouche d'arrosage a été posée aux abords. Les employés municipaux effectueront, avant la fin de l'automne, la mise en place de végétaux en lieu et place des murs d'enceinte.

##### **↳ Salle polyvalente**

Les travaux de changement des huisseries de la salle polyvalente ont été retardés en raison du délai de fabrication en usine.

##### **↳ Bâtiment technique**

Les travaux de réfection d'un pan de toiture défectueux ont été exécutés par l'entreprise Cléry Toiture et les travaux d'aménagement intérieur seront réalisés par nos employés municipaux cet hiver.

##### **↳ Ecole**

Suite à la tempête et dans l'urgence, des travaux de réparation de toiture ont été effectués le 06 novembre 2023 pour un montant d'environ 1 000 €. Cette dépense sera prise en charge par notre assurance qui remboursera l'ensemble des frais engagés.

#### **6. Questions diverses**

- Monsieur le Maire confirme la cession par les conjoints Depierre au bénéfice de la Commune de la parcelle R234 cise rue du Canal. L'acte de vente sera effectif le 28 novembre prochain. Cette parcelle située au bout de la rue du Canal, nécessite des travaux d'empierrement et facilitera les demi-tours des véhicules dans cette impasse.

- Mme Valérie Bisbrouck aborde le problème des chats errants dans le village. Mission pour laquelle, elle a délégué.

Monsieur le Maire rappelle la convention qui nous lie à la SACPA, concernant ce sujet.

Après en avoir recontacté cet organisme, il est précisé que dès lors que les animaux sont nourris par les riverains, ils considèrent cela comme une forme d'adoption et de ce fait, ne peuvent prendre en charge la demande dans le cadre du contrat.

- **Inscription de l'église.**

M le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement du classement de l'église Saint Martin au patrimoine régional des monuments historiques. Monsieur Jean-François Dewamin confirme la nécessité de l'inscription de l'édifice mais s'inquiète cependant des contraintes éventuelles d'urbanisme engendrées. Monsieur le Maire confirme que dès le moment où le bâtiment sera classé, les permis de Construire, après instruction au PETR devront passer par l'analyse des architectes des bâtiments de France

- Monsieur Yohan Coget demande des précisions sur les mesures à prendre concernant l'obligation de ne plus déposer de déchets ménagers dans les containers poubelles de la CCHS.

Monsieur le Maire amène les précisions suivantes :

- En ville, des composteurs collectifs seront installés
- Dans nos villages, la CCHS met à disposition de chaque usager des composteurs de 600 litres subventionnés 20 € à la charge de l'usager, 80€ correspondant à la part CCHS. Ces composteur mis à disposition sont à retirer au SMITOM (tél :03.22.78.60.69) après avoir pris rendez-vous.

Monsieur le Maire rappelle les **différentes manifestations prévues pour la fin de l'année**

- ↪ **11 Novembre 10h30 : Commémoration de l'Armistice** avec dépôt de gerbes sur les sites mémoriaux suivi d'un vin d'honneur à la salle des fêtes, la clique de Sailly Saillisel participera à ces hommages.
- ↪ **3 Décembre 15h00 : Arbre de Noël** des enfants du village à la salle des fêtes : spectacle, goûter, arrivée du Père Noël distribution de chèque cadeau.
- ↪ **16 Décembre : Distribution** par les membres du Conseil Municipal du **colis à nos aînés**.
- ↪ **Fin d'année** : Distribution aux administrés de la « **Blérie** » **millésime 2023**
- ↪ **7 Janvier 2024 15h00 : Cérémonie des vœux** à la salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle que conformément au calendrier établi en début d'année, la prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le **mardi 05 décembre 2023 à 20h00 en Mairie**.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les membres présents pour ces échanges constructifs et lève la séance à 22 heures.

# Les Commémorations

Monsieur le Maire et les membres du conseil municipal se sont recueillis dans les lieux mémoriaux de notre commune lors des cérémonies d'hommage aux victimes civiles et militaires des conflits de la Première Guerre Mondiale et de la Deuxième Guerre Mondiale.

8 Mai 1945



## Fête Nationale

Pavoisement de la mairie et du monument aux morts



11 Novembre 1918



# Le Voyage des Aînés

Culture, Agapes, Flânerie Fluviale et bonne humeur.

Ce jeudi matin de septembre, c'est à 7 heures 30 pétantes que nos aînés, calés dans leur siège de cet autocar grand confort, ont pris le départ pour une journée Parisienne.

Le premier exploit de la journée fut l'aisance avec laquelle notre chauffeur de bus a réussi à se faufiler au cœur de la capitale, saturé par un trafic perturbé par les inondables travaux de préparations pour les Jeux Olympiques 2024 et l'approche de la coupe du monde de Rugby !









Enfin rendus au pied du Palais Garnier, une visite studieuse, conduite par deux guides fort sympathiques, leur a dévoilé tous les secrets de ce magnifique Opéra.



Ce fut ensuite, le moment du mythique repas de la journée, tellement mérité après plus d'une heure de bouchon parisien pour embarquer dans un de ces célèbres bateau mouche sur la Seine.

Assis devant leur mets chacun a pu échanger en voyant défiler l'ensemble des principaux édifices remarquables de Paris pour ensuite retrouver la terre ferme au pied de la Tour Eiffel.



Comme les bonnes choses ont toujours une fin, il était temps de prendre la route du retour pour Cléry. La surprise fut que la journée n'était pas tout à fait terminée. Sur la route, toujours bien calés dans leur siège mais pas trop endormis ☺ Nos seniors allaient enfin découvrir le mystère de cette glacière emmenée avec nous au petit matin.

Daniel et Fatima Coulon, fraîchement mariés le 12 juillet en mairie du village, ne pouvant être parmi le groupe ce jour-là, ont eu la sympathique attention d'offrir le champagne à l'ensemble des voyageurs pour reconnaissance et attachement à notre village. Tous ont porté un toast à leur union !

De retour vers 18 heures au village, il ne restait plus qu'à faire la traditionnelle photo souvenir ... près de la Mairie !



# Etat Civil

## **Naissances :**

Dewamin Noémie le 16 Janvier 2023

Monate Louisanne le 05 Avril 2023

Plessier Anaé le 08 Mai 2023

Regnault Axel le 25 Septembre 2023

Fontaine Stevenard Mayline le 4 Novembre 2023

## **Mariages :**

Blondel Séverine et Houbart Benoît le 10 Décembre 2022

Choquet Marine et Regnault Guy le 06 Mai 2023

Lété Corinne et Lorio Eric le 08 Juillet 2023

Dieng Fatima et Coulon Daniel le 19 Juillet 2023

## **Décès :**

Mme Bellement Marie le 06 Janvier 2023

M. Marschinke Matya le 26 Mars 2023

M. Mauger François le 27 Mars 2023

Mme Crampon Josette le 05 Octobre 2023

M. Sauvage Denis le 20 Octobre 2023

## **Décès de personnes nées à Cléry :**

Mme Vion Marie-Claude le 14 JUIN 2023 à Montdidier

Mme Chartier Maryvonne le 21 Juin 2023 à Paris 10<sup>ème</sup> arrondissement

M. Germain Yves le 30 JUIN 2023 à Fonsorbes (Haute Garonne)

# Nos Artisans et commerçants

## Nos artisans et commerçants

|   |                |
|---|----------------|
| Alioua Habitat Services neuf et rénovation Peinture et Décoration | 06 43 58 37 68 |
| B&C Bijouterie  | 09 67 22 34 66 |
| B&C Maroquinerie  | 09 75 96 92 51 |
| Bois de Chauffage , M.Flet  | 03 22 84 34 23 |
| Camping de la Tortille  | 03 22 83 17 59 |
| Domaine du Jardin d'Eden  | 06 52 29 28 95 |
| D.V.B Impressions   | 03 22 84 14 48 |
| ED'ELEC Deloffre Jean-Luc   | 03 22 86 82 47 |
| Exposition et vente de tracteurs miniatures M.Damay               |                |
| Fruits et légumes "le Ch'ti Paul "                                | 06 76 87 34 67 |
| G 2 L Concession Brisach  | 03 22 84 72 00 |
| Pano Signalisation  | 03 22 84 14 48 |
| PW Transport  | 03 22 84 02 55 |
| SARL Cléry Toitures   | 03 22 84 18 17 |

## Nos Professions Médicales

|                                       |                |
|---------------------------------------|----------------|
| Infirmière, Mme Lesage                | 03 22 84 12 49 |
| Médecin, Mme Dherville                | 03 22 84 46 16 |
| Ostéopathe , Mme Stefanovic-Perdigeon | 06 99 71 55 73 |

## Enlèvement des nids de bourdons, frelons, guêpes et autres

|                                   |                |
|-----------------------------------|----------------|
| Ugo Dupraz                        | 06 10 70 41 92 |
| 12 rue du Quinconce 80200 Péronne |                |

# Horaires de déchèterie – dates de rammassage

Déchèterie de Péronne –route d’Athènes -09 67 56 57 94  
Horaires d’ouverture

| ETE<br>du 1er avril au 30 septembre |               |               | HIVER<br>du 1er octobre au 31 mars |               |               |
|-------------------------------------|---------------|---------------|------------------------------------|---------------|---------------|
| LUNDI                               | Fermée        | 14h00 - 18h00 | LUNDI                              | Fermée        | 14h00 - 17h00 |
| MARDI                               | Fermée        | 14h00 - 18h00 | MARDI                              | Fermée        | 14h00 - 17h00 |
| MERCREDI                            | 10h00 - 12h00 | 14h00 - 18h00 | MERCREDI                           | 10h00 - 12h00 | 14h00 - 17h00 |
| JEUDI                               | Fermée        | 14h00 - 18h00 | JEUDI                              | Fermée        | 14h00 - 17h00 |
| VENDREDI                            | Fermée        | 14h00 - 18h00 | VENDREDI                           | Fermée        | 14h00 - 17h00 |
| SAMEDI                              | 10h00 - 12h00 | 14h00 - 18h00 | SAMEDI                             | 10h00 - 12h00 | 14h00 - 17h00 |
| DIMANCHE                            | 10h00 - 12h00 | Fermée        | DIMANCHE                           | Fermée        |               |

Déchèterie de Péronne –route de Barleux -09 62 58 24 80  
Horaires d’ouverture

| ETE<br>du 1er avril au 31 septembre |               |               | HIVER<br>du 1er octobre au 31 mars |               |               |
|-------------------------------------|---------------|---------------|------------------------------------|---------------|---------------|
| LUNDI                               | 08h30 - 12h00 | Fermée        | LUNDI                              | 08h30 - 12h00 | Fermée        |
| MARDI                               | 08h30 - 12h00 | Fermée        | MARDI                              | 08h30 - 12h00 | Fermée        |
| MERCREDI                            | 08h30 - 12h00 | 14h00 - 18h00 | MERCREDI                           | 08h30 - 12h00 | 14h00 - 17h00 |
| JEUDI                               | 08h30 - 12h00 | Fermée        | JEUDI                              | 08h30 - 12h00 | Fermée        |
| VENDREDI                            | 08h30 - 12h00 | 14h00 - 18h00 | VENDREDI                           | 08h30 - 12h00 | 14h00 - 17h00 |
| SAMEDI                              | 10h00 - 12h00 | 14h00 - 18h00 | SAMEDI                             | 10h00 - 12h00 | 14h00 - 17h00 |
| DIMANCHE                            | Fermée        |               | DIMANCHE                           | Fermée        |               |

Déchèterie de Sailly Saillisel –route du Château -09 75 94 16 90  
Horaires d’ouverture

| ETE<br>du 1er avril au 30 septembre |               |               | HIVER<br>du 1er octobre au 31 mars |               |               |
|-------------------------------------|---------------|---------------|------------------------------------|---------------|---------------|
| LUNDI                               | Fermée        | 14h00 - 18h00 | LUNDI                              | Fermée        | 14h00 - 17h00 |
| MARDI                               | Fermée        | 14h00 - 18h00 | MARDI                              | Fermée        | 14h00 - 17h00 |
| MERCREDI                            | 10h00 - 12h00 | 14h00 - 18h00 | MERCREDI                           | 10h00 - 12h00 | 14h00 - 17h00 |
| JEUDI                               | Fermée        | 14h00 - 18h00 | JEUDI                              | Fermée        | 14h00 - 17h00 |
| VENDREDI                            | Fermée        | 14h00 - 18h00 | VENDREDI                           | Fermée        | 14h00 - 17h00 |
| SAMEDI                              | 10h00 - 12h00 | 14h00 - 18h00 | SAMEDI                             | 10h00 - 12h00 | 14h00 - 17h00 |
| DIMANCHE                            | 10h00 - 12h00 | Fermée        | DIMANCHE                           | Fermée        |               |

## Collecte des ordures ménagères



|         |                |           |              |
|---------|----------------|-----------|--------------|
| JANVIER | 8-22           | JUILLET   | 8-22         |
| FEVRIER | 5-19           | AOUT      | 5-19         |
| MARS    | 4-18           | SEPTEMBRE | 2-16-30      |
| AVRIL   | <b>3-15-29</b> | OCTOBRE   | 14-28        |
| MAI     | 13-27          | NOVEMBRE  | <b>13-25</b> |
| JUIN    | 10-24          | DECEMBRE  | 9-23         |

**\*rattrapage**



*Pensez à sortir votre bac, vos sacs  
jaunes et bleus la veille au soir*

## Collecte du tri sélectif (sacs jaunes et bleus)



|         |                |           |         |
|---------|----------------|-----------|---------|
| JANVIER | <b>5-15-29</b> | JUILLET   | 1-15-29 |
| FEVRIER | 12-26          | AOUT      | 12-26   |
| MARS    | 11-25          | SEPTEMBRE | 9-23    |
| AVRIL   | 8-22           | OCTOBRE   | 7-21    |
| MAI     | <b>6-24</b>    | NOVEMBRE  | 4-18    |
| JUIN    | 3-17           | DECEMBRE  | 2-16-30 |



### Sacs jaunes

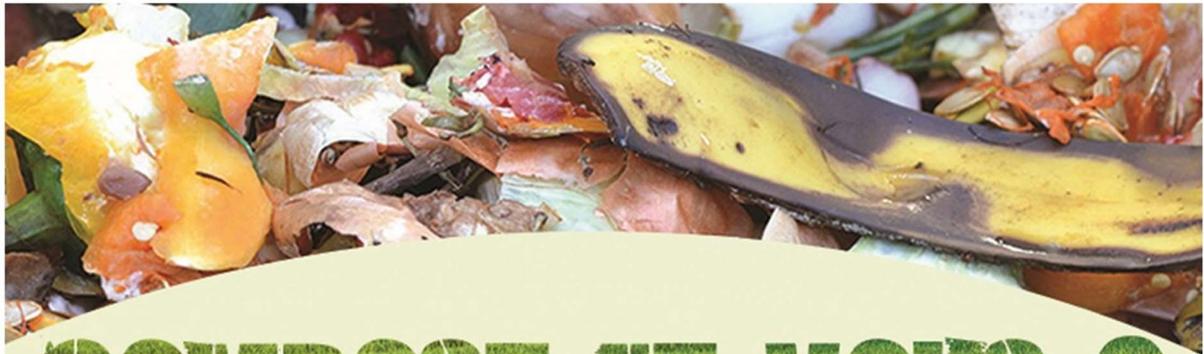
Bouteilles plastiques,  
briques alimentaires,  
boîtes en acier, pots de  
yaourt en plastique,  
barquettes alimentaires,  
suremballages



### Sacs Bleus Papiers, cartons et cartonnettes

*Les cartons supérieurs à  
50 cm sont à déposer  
en déchèterie*





# COMPOST ET VOUS ?

**Reservez  
vite votre  
composteur**

et apprenez à créer vous-même  
votre engrais naturel

**smitom**  
DU SANTERRE



Inscriptions :

**03.22.78.60.69**

Communauté  
8 Communes  
Avre Luce Noye

Communauté de Communes de  
l'EST de la SOMME

Haute Somme  
Communauté de Communes

Roye

TERRE  
de PICARDIE  
LE CŒUR DES HAUTS-DE-FRANCE

# L'Ecole

En Septembre, 27 élèves ont fait leur rentrée dans deux classes :

-16 élèves en Maternelle et CP avec Mathilde Mille, Lauryne Peudepièce (décharge de direction) et Doris (ATSEM).

-11 élèves en CE1, CE2, CM1 et CM2 avec Marina Evrard et Lauryne Peudepièce (jeudi)  
Mme Mathilde Mille assure les fonctions de directrice.

Cette année l'accent a été mis sur la nature et la découverte du monde.

Le mardi 6 Juin, les élèves de CM1 et CM2 ont bénéficié d'une visite guidée du parcours des oiseaux ainsi qu'une sensibilisation à l'écosystème de ce site naturel.

Cette action qui est financée et organisée par la Com de Com de la Haute Somme s'adresse à l'ensemble des classes de CM des 60 communes de la CCHS.

Le 15 Juin, l'école a participé au voyage scolaire à Brugelette pour visiter le zoo de Pari Daïza où les élèves ont pu découvrir les animaux. Belle journée ensoleillée, que de beaux souvenirs !!!

Le 24 Juin, la kermesse a réuni petits et grands autour d'un voyage musical et dansant à travers le monde.

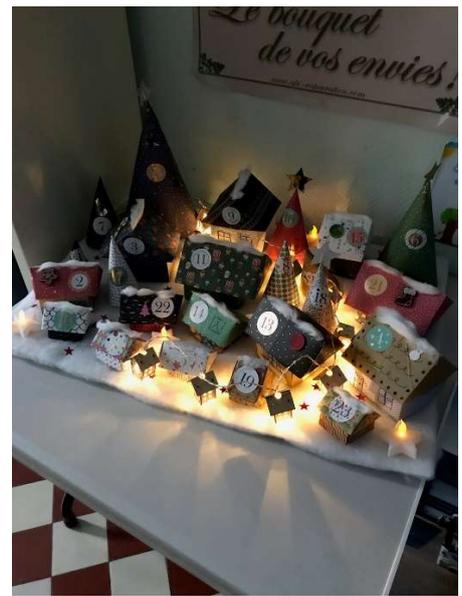
Moment très convivial, chaleureux et émouvant avec les adieux à Morgane Tibaut qui est nommée à l'école de Monchy-Lagache en raison d'une fermeture de classe.

# La Cantine et la Garderie

Petit aperçu des travaux réalisés par les enfants encadrés par Doris et Corinne.

A chaque fête un petit cadeau pour les parents ou les enfants.





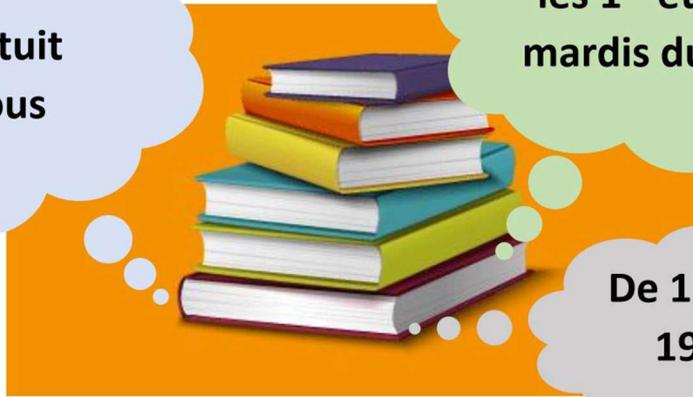


# La Bibliothèque

**Prêt gratuit  
pour tous**

**Ouverture tous  
les 1<sup>er</sup> et 3<sup>èmes</sup>  
mardis du mois**

**De 17h30 à  
19h30**



Trouver un bon livre, partager un moment convivial, venez à la bibliothèque située en annexe de la mairie.

Marguerite vous accueillera chaleureusement les 1er et le 3<sup>ème</sup> mardis du mois à partir de 17h30. Elle reste à votre disposition en dehors des dates prévues et vous pouvez la contacter au 03 22 84 69 36.

***Marguerite vous présente tous ses vœux pour 2024.***

| Planning 2024 | 1er Mardi | 3eme Mardi |
|---------------|-----------|------------|
| Janvier       | 2         | 16         |
| Février       | 6         | 20         |
| Mars          | 5         | 29         |
| Avril         | 2         | 16         |
| Mai           | 7         | 22         |
| Juin          | 4         | 18         |
| Juillet       | 2         | 16         |
| Août          | 6         | 20         |
| Septembre     | 3         | 17         |
| Octobre       | 2         |            |
| Novembre      | 5         | 19         |
| Décembre      | 3         | 17         |

# Entente Cléry Loisirs

L'automne s'est installé, les feuilles tombent et la nature va s'endormir. Les fêtes approchent et l'association Entente Cléry loisirs a prévu comme chaque année depuis sa création des évènements qui se veulent à la hauteur de notre village et de ses habitants. Le Noël des enfants, pour sa deuxième édition, se tiendra le 03/12/2023 à 15 heures en lieu et place de la salle des fêtes pour cette troisième édition.

L'année est encore passée bien vite, les vœux du maire du mois de janvier ont accueilli beaucoup de monde, la réception fut chaleureuse accompagnée de mignardises, de galettes mais aussi de «champagne».

Le mois d'avril et sa traditionnelle réderie aura aussi été un succès malgré un froid de canard, les exposants attachés à l'évènement étaient contents de s'y croiser.

Pour la seconde édition, la fête des étangs a accueilli 270 couverts montrant ainsi un engouement de la part des cléryquois, de leur famille et amis conviés. Les groupes de musique étaient non seulement ravis d'y participer mais surtout plus nombreux. Le cadre enchanteur des étangs plaît et nous promet de nous retrouver pour une troisième édition en 2024.

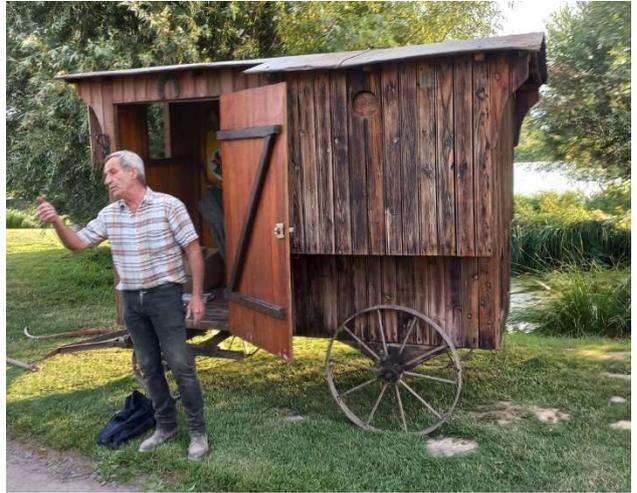
L'association ECL poursuit son engagement dans l'organisation d'évènements grâce à vos retours positifs; nous comptons vous voir nombreux aux prochaines manifestations.

Edouard Bisbrouck et les membres du bureau.









# Société de longue paume de Cléry sur Somme

Cette année, la société de longue paume de Cléry sur somme a été marquée par des résultats sportifs exceptionnels.

Ces résultats s'expliquent en partie par la recrutement d'Emilien CARDON GENSE, meilleur joueur de la fédération française de longue paume depuis 2 saisons mais aussi par la venue de nouveau joueur et le retour d'anciens joueurs. Je tiens à remercier, en particulier, Mickael CLOLERY pour son retour à la pratique au sein de la société il n'a pas hésité à reprendre la raquette pour nous aider à pallier le manque d'effectif sur certaines journées de championnat.

Enfin, je félicite l'ensemble des joueurs du club qui se sont investis pour porter haut les couleurs de la société. La participation aux compétitions a été en nette hausse ainsi que les résultats.

En terrée, nous avons participé à deux championnats :

- Dans la catégorie 1<sup>ère</sup>, à l'issu du championnat de France terrée, l'équipe a fini 4<sup>ème</sup> et a pu participer à la phase finale. Malheureusement, nous n'avons pas réussi à nous qualifier pour la finale.
- Dans la catégorie 2<sup>nd</sup>, malgré un manque d'effectif, nous finissons 5<sup>ème</sup> du championnat sur 12 équipes.

3eme journée du championnat de France Terree de première catégorie à Clery Sur Somme.



Victoire contre Mesnil Bruntel (vice-champion 2023)

EMILIEN CARDON GENSE, LOIC LEGRAND, ANTOINE CARDON, JEROME CRAMPON, MAXIME TRICOT ET FLORENT SAVARY



En enlevé, que ce soit en un contre un ou en deux contre deux, nous avons participé à plusieurs compétitions avec de belles victoires et des titres.

A noter qu'en première catégorie enlevé, EMILIEN CARDON GENSE conserve son titre de champion de France en 1 contre 1 en remportant les 3 compétitions de cette catégorie, performance assez rare à ce niveau.

Bilan en image.



Victoire en finale d'EMILIEN face Amaury au 3<sup>ème</sup> un contre un.



A Paris, les deux équipes engagées réalisent le doublé en remportant les deux compétitions dans leur catégorie respective.

Coupe du Senat : Victoire d'EMILIEN CARDON GENSE et JEROME CRAMPON en 2/2 catégorie première.

Challenge Pierre et Denis Buffard : victoire de LOIC LEGRAND et ANTOINE CARDON en 2/2 catégorie seconde



Coupe Blériot : victoire en 2/2 seconde catégorie de JEROME CRAMPON et FLORENT SAVARY à Athies



Coupe d'Athies: finaliste en 2/2 seconde catégorie de JEROME CRAMPON et FLORENT SAVARY ////  
CHALLENGE RAYBAL en 4/4 catégorie première à Roisières

### Coupe à Cléry Sur Somme en 2/2 catégorie première



Belle performance des deux équipes engagées sur cette compétition qui se déroulait à Cléry Sur Somme puisque la FINALE opposait l'équipe 1 à l'équipe 2 sur 15 équipes engagées au départ. Victoire d'EMILIEN CARDON GENSE et LOIC LEGRAND contre JEROME CRAMPON et FLORENT SAVARY.

### VETERANS



Compétition vétéran organisée à Cléry Sur Somme



Compétition organisée à Tertry avec la victoire de l'équipe de Philippe Coulon

Vous aurez pu l'observer la saison 2023 a été riche pour le club. Mais rien ne serait possible sans l'implication de nombreux acteurs. Je tiens donc à remercier les services techniques pour l'entretien du terrain, nos différents partenaires financiers, et en particulier la municipalité et enfin vous les joueurs et bénévoles de la société.

L'assemblée générale aura lieu le samedi 17 février 2024 à 18h30 à la salle polyvalente de Cléry sur Somme.

La société de longue paume vous souhaite de BONNES FETES DE FIN D'ANNEE.

LE PRESIDENT

FLORENT SAVARY

# L'ami formidable

Sur la longue route  
Pavée de ces vieilles pierres antiques  
Je l'attendais  
Je l'entendais  
Il était là, sur ce chemin  
Auprès de nous  
Était-ce l'ami(e)  
Si tôt parti(e) ?  
Était-ce une mère  
Était-ce un père  
Leur amour présent  
A chaque instant  
Des souvenirs  
De grand-parents  
Des jeux d'enfants  
Des jours d'avant  
Quand ils étaient là  
Était-ce un ange  
Qui nous prenait la main  
Qui nous guidait  
Nous rassurait ?  
C'est dans cette vieille église  
Dans ce petit coin d'Italie  
Que je l'ai retrouvé  
Cet ami formidable  
Il m'attendait  
Et j'étais l'enfant  
Qui lui donnait la main

C.Telliez

La Blérie 2023

70



# Les Fêtes de Noël

Noël s'annonce avec l'illumination de la place du village.

Le 3 Décembre, un spectacle de magie avec sculptures de ballon sera proposé aux enfants par la Municipalité et l'Association Entente Cléry Loisirs. Un goûter sera offert avant l'arrivée du Père Noël. En fin d'après -midi, les enfants de 0 à 12 ans se verront remettre un chèque-cadeau.



Nos aînés recevront le traditionnel colis remis par les conseillers municipaux le samedi 16 Décembre.

Monsieur le Maire et les membres du conseil municipal vous accueilleront le Dimanche 7 Janvier 2024 à 15h à la salle des fêtes pour la cérémonie des vœux.

# La Paroisse Saint Jean-Baptiste de Péronne en Vermandois

Le secteur du Vermandois invite chaque année les paroissiens à une démarche missionnaire et cette année c'est notre église qui a été retenue.

La semaine de Mai a été ponctuée de moments de partage et de prière. La prière s'est invitée lors de la visite du parcours des oiseaux avec un jeu de piste ou lors des témoignages de femmes ou de la rencontre de la FRAT du bateau de Jésus ou lors des messes et de la procession mariale dans les rues du village.

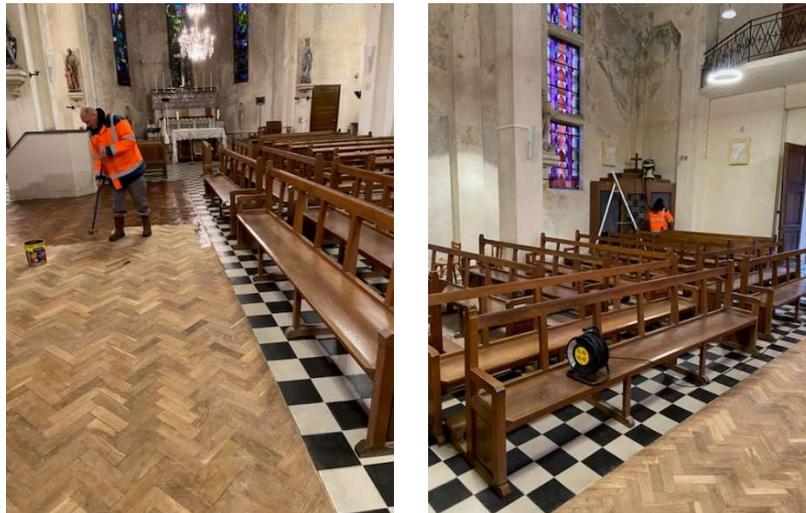
Lors des journées européennes du Patrimoine, l'église a été ouverte avec une visite libre et une exposition du peintre T.O « le pacte neuf » d'après la bible d'A .Chouraqui .

En décembre, on pourra admirer la crèche installée à l'entrée de l'église.





Comme projeté lors du budget 2023 la municipalité a entrepris les travaux pour la mise en œuvre des accès handicapés et la valorisation du patrimoine.



Contact : Maison Paroissiale  
 25 rue Georges Clemenceau  
 80200 Péronne  
 0322841690  
 Permanence le samedi de 10h à 12h